



RAPPORT ANNUEL 2023-2024

**Bâtir ensemble
un avenir
meilleur**

FMB First Nations
**FINANCIAL
MANAGEMENT
BOARD**

**CONSEIL
DE GESTION
FINANCIÈRE** des
Premières Nations

Illustration de couverture par Jared Tait

Jared Tait appartient au clan du Lynx (Bizhiw) et a des racines dans la Première Nation Sachigo Lake ainsi qu’à Thunder Bay, en Ontario. Il habite actuellement à Peterborough, en Ontario, avec sa conjointe et leurs enfants. Il est un artiste prometteur qui met en valeur le style artistique traditionnel Woodland. Ayant été exposé à cette technique à un jeune âge, il a développé un lien fort avec cette forme d’art et une grande appréciation pour celle-ci. Le fait d’avoir eu pour mentor Tim Tait, son père et également un artiste Woodland, lui a permis de commencer à progresser vers la création d’œuvres à motifs articulés – des images contemporaines avec d’épaisses lignes noires et des couleurs allant du naturel jusqu’à l’éclatant. Jared Tait raconte le lien entre les Autochtones et la terre, de l’eau jusqu’aux esprits qui l’habitent. Chaque œuvre renferme une partie de son esprit, de son vécu. Les créations de Jared Tait sont ancrées dans l’espoir de préserver les enseignements sacrés, les symboles et les récits pour les générations futures.

Au sujet de l’illustration de la page couverture du rapport annuel de 2023-2024, Jared Tait indique que « l’oiseau-tonnerre dans cette illustration représente une puissante présence spirituelle. C’est ce que j’essaie de communiquer au moyen de ces oiseaux dans mes œuvres. L’image comprend des huttes, des portails et des figures ancestrales. L’oiseau-tonnerre veille sur nous, et nous honorons cet esprit avec des offrandes. »



Table des matières

4	MESSAGE DU PRÉSIDENT EXÉCUTIF	46	NOUVELLES OCCASIONS ET ENGAGEMENTS EXTERNES
8	MESSAGE DU CHEF DE LA DIRECTION ADJOINT	47	Occasions stratégiques
10	LA LGF ET LE CGF	54	Affaires publiques
11	La Loi sur la gestion financière des premières nations	58	Mise à jour sur les modifications législatives
12	Mandat du CGF	60	FORCES ET CAPACITÉS ORGANISATIONNELLES
14	Vision, mission et valeurs	61	Ressources humaines
16	Le CGF : Ce qu’il fait et comment il fonctionne	63	Services intégrés
18	PROFIL DU CGF	64	LA DIRECTION QUE NOUS PRENONS
19	Conseil d’administration	68	RÉSULTATS FINANCIERS ET FAITS SAILLANTS DE 2023-2024
20	Structure organisationnelle	69	Faits saillants sur l’état de la situation financière
24	ORIENTATION STRATÉGIQUE	72	Faits saillants sur l’état des résultats
25	Objectifs et priorités à long terme généraux	76	Incertitudes et risques financiers
26	PROGRAMMES ET SERVICES CONTINUS	78	ÉTATS FINANCIERS DE 2023-2024 ET RAPPORT DE L’AUDITEUR INDÉPENDANT
27	Jalons atteints par le CGF en date de 2023-2024	98	ACRONYMES
28	Engagement, lois et relations autochtones		
31	Développement de la capacité, intervention et prévention		
40	Normes et certification		



Message du président exécutif

La clientèle du Conseil de gestion financière des Premières Nations (CGF) a continué de croître au cours de l'exercice 2023-2024. Un plus grand nombre de Premières Nations reconnaissent les avantages des divers types de soutien qui sont à leur disposition et cherchent à en tirer parti pour favoriser leur développement économique et l'atteinte de leurs objectifs d'administration financière. Plus de 60 % des Nations relevant de la *Loi sur les Indiens* sont présentement inscrites à l'annexe de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF).

Dennis Meeches, ancien chef de la Première Nation Long Plain, a fait la déclaration suivante au sujet du succès de la collaboration de cette Nation avec les institutions de la LGF lors du dernier Forum économique des Premières Nations qui s'est tenu à Winnipeg : « Ils ont accompli un travail énorme, et je pense que de nombreuses occasions se présenteront à nous dans l'avenir... Je ne crois pas que Long Plain aurait pu faire les choses comme elle les a faites sans le soutien du CGF et de l'AFPN. » Les récents accomplissements de Long Plain comprennent l'ouverture d'Odé Akiing, également connu sous le nom de Wyndham Garden Winnipeg Airport Hotel, l'hôtel de services complets sur la première réserve urbaine de Winnipeg, la réserve Long Plain Madison sur le territoire du Traité n° 1.

Grâce à notre impact, nous sommes maintenant en bonne posture pour croître à la suite des modifications apportées à la LGF en juin 2023 qui élargissent notre mandat. Nous pouvons désormais offrir nos services à de nouvelles catégories de clients, notamment les conseils tribaux, les Premières Nations signataires d'un traité et les groupes autonomes. Nous commençons également à envisager des moyens d'offrir du soutien aux entreprises publiques autochtones.

Le CGF a recueilli et analysé des données montrant les importants accomplissements des Premières Nations qui ont travaillé avec le CGF



et ses institutions sœurs issues de la LGF, en particulier dans les domaines permettant d'améliorer les résultats pour les communautés et la santé financière des gouvernements des Premières Nations. Les résultats montrent que les communautés des Premières Nations qui ont travaillé avec le CGF ont un niveau de scolarisation considérablement plus élevé, que les Nations détentrices d'un certificat du SGF ont connu une hausse importante de la qualité du logement résidentiel, et que la proportion des revenus autonomes a augmenté en fonction du niveau d'interaction de la Nation avec le CGF.

Nous entendons les récits inspirants derrière ces données lors du congrès *Les Premières Nations ouvrent la voie*, qui est désormais l'un des plus importants rassemblements de leaders des Premières Nations au Canada.

Nos efforts visant à créer de nouvelles occasions et de nouveaux types de soutien en vue d'aider les Premières Nations à faire croître leur économie se poursuivent dans le cadre du projet Feuille de route. Comme l'explique le présent rapport, le projet Feuille de route est un cadre de développement et de mise en œuvre des nouvelles structures et des nouveaux outils qui sont nécessaires pour libérer le potentiel économique des peuples autochtones et accroître leur autodétermination. En 2023-2024, nous avons discuté du projet Feuille de route avec des leaders autochtones de partout au pays grâce à une série d'ateliers et de présentations portant sur ce projet, que nous avons appelée la tournée du projet Feuille de route. Ces échanges continus nous permettent de recueillir des commentaires et des rétroactions des Premières Nations et de peaufiner les solutions présentées dans le cadre du projet. Nous concentrons actuellement nos efforts sur l'élaboration de deux propositions clés du projet Feuille de route, soit la mise sur pied d'une Banque de développement autochtone (BDA) et de la Commission d'investissement autochtone (CIA).

La BDA permettrait de remédier au manque d'options de financement qui freine le développement économique des Premières Nations. La *Loi sur les Indiens* restreint la capacité pour les entreprises et les entrepreneurs autochtones d'utiliser les actifs sur les réserves pour contracter des emprunts et obtenir des investissements auprès des prêteurs et investisseurs sur les principaux marchés. À titre d'institution dirigée par les Autochtones, la BDA permettrait de changer le paysage économique pour les peuples autochtones.

La CIA, quant à elle, fournirait des services de gestion groupée des investissements s'adressant spécifiquement aux gouvernements, fiducies et institutions autochtones. Elle permettrait de remédier à l'important manque de services d'investissement et d'avantages financiers s'y rattachant pour les gouvernements et organisations autochtones, y compris ceux ayant d'importants portefeuilles d'actifs et des règlements en cours.

Nous voyons d'un bon œil le plus récent programme de soutien mis sur pied par le gouvernement fédéral, le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones. Éventuellement, nous aimerions que le financement qui soutient les prises de participation des Premières Nations soit octroyé par la BDA afin de nous assurer que les décisions sont indépendantes de la Couronne, sont dirigées par les Autochtones et évoluent au rythme des affaires.

Nos principales activités de soutien des Premières Nations au moyen du développement de la capacité et de la certification financière se sont poursuivies à un rythme rapide au cours du dernier exercice. Nous avons également continué de militer pour l'intégration des enjeux autochtones dans les nouvelles normes de présentation de l'information sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour les entreprises dans le cadre de notre travail avec le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB, pour International Sustainability Standards Board) et d'autres organisations.

Nos présentations à des comités parlementaires ont contribué à assurer la modification de la LGF et à obtenir un soutien accru à l'égard de mesures favorisant la réconciliation économique. L'un des principaux avantages de la modification de la LGF est la création de l'Institut des infrastructures des

Premières Nations (IIPN) à titre de quatrième institution issue de la LGF.

Le programme de Services de soutien pour le SGF offert par le CGF continue de permettre aux Premières Nations – surtout les Nations de petite taille ou en région éloignée – de surmonter les obstacles à l'atteinte de leurs objectifs et à l'obtention du soutien offert dans le cadre de la LGF. Notre Programme de prévention des manquements (PPM) continue d'aider les gouvernements des Premières Nations à développer leurs capacités en gestion financière et à se sortir de la situation de gestion par un tiers. Nous militons pour obtenir un financement permanent de ces deux programmes, qui ont tous deux connu une importante croissance – en raison de la demande accrue des Premières Nations – allant au-delà des projets pilotes, de sorte qu'ils font maintenant partie des services de base offerts par le CGF.

Le succès du CGF est attribuable aux compétences de son personnel, qui compte désormais 122 personnes réparties partout au pays. En 2023-2024, nous avons accueilli trois nouveaux administrateurs : Michael McIntyre, chef des finances, Première Nation Membertou; Paul Rochon, conseiller de direction, Consultation chez Deloitte Canada; et Jean Vincent, président du conseil d'administration de la Société de crédit commercial autochtone.

Nous sommes impatients de poursuivre les discussions avec le Canada au sujet de nos besoins en ressources pour soutenir notre croissance et répondre à l'augmentation de la demande de soutien des Premières Nations.

Je suis heureux de présenter ce rapport annuel qui résume l'important travail accompli par le CGF au cours du dernier exercice en soutien des gouvernements des Premières Nations pour favoriser leur développement économique et l'atteinte de leurs objectifs de gouvernance financière.

Huy chexw a

Harold Calla
FCPA, FCGA, GFAA

Président exécutif
Nation Squamish
Colombie-Britannique

« Le CGF a recueilli et analysé des données montrant les importants accomplissements des Premières Nations qui ont travaillé avec le CGF et ses institutions sœurs, en particulier dans les domaines permettant d'améliorer les résultats pour les communautés et la santé financière des gouvernements des Premières Nations. »



Message du chef de la direction adjoint

Le CGF continue d'obtenir des résultats en ce qui a trait au soutien qu'il offre aux Premières Nations qui progressent vers leurs objectifs d'autonomie économique. Je suis heureux de faire savoir que notre équipe Normes et certification ainsi que l'équipe Finances et opérations ont prêté main-forte durant une période de demande accrue en 2023-2024 pour faire en sorte que nous puissions continuer d'offrir un soutien de grande qualité aux Nations qui cheminent en administration financière et en développement économique.

Au cours du dernier exercice, notre équipe a approuvé 16 certificats du rendement financier et six certificats du système de gestion financière pour des Premières Nations clientes, et ce, tout en continuant de mettre en œuvre le programme de cybersécurité du CGF.

En raison de la croissance qu'il connaît, le CGF a mis en place un programme de croissance du personnel, tant au moyen de politiques de gestion des ressources humaines nouvelles ou révisées que des systèmes de TI. Le CGF a continué de travailler à son plan stratégique pour les TI et a notamment renforcé sa cybersécurité. Nous avons également lancé une initiative visant à faire en sorte que le CGF puisse répondre aux normes rigoureuses de la certification du SGF selon les nouvelles normes conçues spécialement pour les organisations sans but lucratif.

J'ai continué de militer auprès des professionnels de la finance, de la comptabilité et de la certification au Canada pour l'inclusion des principes autochtones dans les normes de présentation de l'information sur la comptabilité, l'investissement et la durabilité. Il est essentiel que les communautés de la finance et de la comptabilité reconnaissent et acceptent le rôle qu'elles jouent dans la progression de la réconciliation économique. En 2023-2024, ce travail a consisté à assumer mes fonctions de membre du Comité consultatif sur l'information relative à la durabilité de CPA Canada et de vice-président du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public ainsi qu'en de nombreuses présentations auprès d'organisations financières, comptables et du monde des affaires.

Le CGF a été invité à jouer un rôle de plus en plus central dans l'élaboration



de normes internationales de présentation de l'information sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). De nouvelles normes ESG voient le jour à vive allure au Canada et ailleurs dans le monde. Il est urgent de bien faire les choses, et notre travail en ce sens – y compris auprès du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB) – est désormais une priorité pour nous. En incluant les principes autochtones au cœur des facteurs ESG, les normes établies permettront de réduire le coût en capital de projets de valeur plus verts et plus durables. Il sera ainsi plus facile d'attirer des investissements au Canada, de faire progresser la réconciliation économique et de concrétiser la DNUDPA.

Dans le cadre de présentations et de rencontres avec d'autres organisations, j'ai également présenté les propositions facultatives du projet Feuille de route en vue de favoriser la réconciliation et l'autonomie économiques. Il s'agit notamment de présentations en 2023-2024 à l'organisation de comptables professionnels agréés de la Colombie-Britannique et dans le cadre du Colloque sur le secteur public de CPA Canada. Le projet Feuille de route a été très bien accueilli par les Premières Nations, les professionnels de la finance et de la comptabilité ainsi que d'autres partenaires. Ce cadre favorisant l'autonomie économique est bien accueilli parce qu'il présente des solutions concrètes, qu'il est dirigé par les Autochtones et qu'il est axé sur l'avenir, en vue de libérer le potentiel économique des peuples autochtones.

Je témoigne ma reconnaissance à nos nombreux clients et partenaires ainsi qu'à notre équipe de grand talent répartie à l'échelle du Canada pour les accomplissements présentés dans ce rapport.

Sógá sénlá'

Scott Munro
FCPA, FCA, GFAA

Chef de la direction adjoint
Kaska Dena
Territoire du Yukon



La LGF et le CGF

Le CGF et ses institutions sœurs issues de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* jouent un rôle clé dans la libération du potentiel économique autochtone, ce qui bénéficie non seulement aux peuples autochtones, mais également à tous les Canadiens et Canadiennes.

La Loi sur la gestion financière des premières nations

La *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF) est une loi fédérale distincte de la *Loi sur les Indiens* qui offre une nouvelle voie aux Premières Nations souhaitant rehausser leur développement social et économique. La LGF a établi quatre institutions autochtones et leur a conféré les pouvoirs nécessaires pour offrir gratuitement des services et un soutien aux Premières Nations intéressées. Il s'agit :

- du Conseil de gestion financière des Premières Nations (CGF), qui aide les Premières Nations à élaborer des normes élevées de gestion financière et de reddition de comptes et à obtenir une certification à cet égard;
- de l'Autorité financière des Premières Nations (AFPN), qui offre aux Premières Nations l'accès à des emprunts dans le but de concrétiser leurs objectifs et priorités en matière de développement économique et social;
- de la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN), qui permet aux Premières Nations de percevoir des impôts fonciers et autres taxes aux fins du développement de la communauté et des services;
- de l'Institut des infrastructures des Premières Nations (IIPN), qui offre les compétences et les processus nécessaires pour veiller à ce que les communautés des Premières Nations et les organisations autochtones puissent planifier, approvisionner, détenir et gérer des infrastructures sur leurs terres de façon efficace et efficiente.

Le rôle du CGF en vertu de la LGF

À la demande des Premières Nations, le CGF aide celles-ci à établir et à mettre en œuvre leurs propres lois sur l'administration financière et à renforcer leurs capacités, leurs procédures et leurs pratiques en matière de gestion financière de manière à ce qu'elles soient conformes aux normes établies par le CGF. Une Première Nation participante peut ainsi démontrer à ses citoyens de même qu'à des prêteurs, partenaires et investisseurs potentiels et autres parties prenantes son engagement à faire preuve de transparence, de reddition de comptes et d'une gouvernance rigoureuse à l'égard de son système de gestion financière. La certification par le CGF du rendement financier d'une Première Nation permet à celle-ci, par l'intermédiaire de l'AFPN, d'obtenir du financement selon des modalités semblables à celles offertes aux autres ordres de gouvernement au Canada.

Les certificats que le CGF délivre aux Premières Nations, qu'il s'agisse de certificats du rendement financier (RF) ou du système de gestion financière (SGF), permettent également aux citoyens et aux partenaires d'avoir confiance dans la bonne gestion, la transparence et le processus de reddition de comptes de la Nation. Les certifications sont fondées sur des normes internationales en matière de gouvernance et de finances qui sont adaptées aux besoins des Premières Nations.

Mandat du CGF

La LGF établit les pouvoirs, les devoirs et les fonctions d'ordre général du CGF sur lesquels ce dernier s'appuie pour planifier, concevoir et offrir ses programmes et services en soutien aux Premières Nations souhaitant participer.

En vertu des parties 3 et 6 de la LGF, le CGF exerce ses activités à titre d'institution sans but lucratif nationale à gouvernance partagée. La LGF établit une relation sans lien de dépendance entre le CGF et le gouvernement fédéral. Ainsi, le CGF n'est pas un mandataire de la Couronne et possède les capacités, les droits, les pouvoirs et les privilèges d'une personne physique. Voici les grandes lignes du mandat du CGF en vertu de la LGF :

- Aider les Premières Nations et d'autres entités autochtones à :
 - ◊ développer la capacité nécessaire au respect de leurs engagements en matière de gestion financière;
 - ◊ élaborer et mettre en œuvre des lois et des règlements sur l'administration financière;
 - ◊ traiter avec les divers ordres de gouvernement en matière de gestion financière, notamment dans les domaines de la reddition de comptes et de la responsabilité financière partagée;
 - ◊ développer, mettre en œuvre et améliorer les liens financiers avec les institutions financières, les partenaires d'affaires et les divers ordres de gouvernement pour assurer le développement économique et social des Premières Nations et d'autres entités.
- Mettre au point et appuyer l'application de critères généraux à l'égard de l'établissement de cotes de crédit pour les Premières Nations.
- Fournir des services d'examen et d'audit en matière de gestion financière des Premières Nations.
- Fournir des services d'évaluation et de certification en matière de gestion et de rendement financiers des Premières Nations.

- Fournir des services de surveillance et de production de rapports sur le système de gestion financière et le rendement financier des Premières Nations.
- Offrir aux Premières Nations et à d'autres entités autochtones déterminées des services de surveillance et des rapports relativement à la mise en œuvre des lois et règlements sur l'administration financière et à la conformité de ces lois et règlements aux normes applicables.
- Offrir des services à l'égard de la cogestion et de la gestion par un tiers des recettes locales et d'autres revenus.
- Offrir des conseils, des services de recherche d'orientation ainsi que des services d'examen et d'évaluation relativement à la conclusion d'ententes financières entre les divers ordres de gouvernement et les Premières Nations de même qu'entre les divers ordres de gouvernement et les autres entités déterminées.
- Élaborer, mettre en œuvre, tester et évaluer ainsi que réaliser des travaux de recherche relativement aux propositions de projets pilotes liés aux objectifs énoncés aux autres paragraphes de l'article de la LGF.
- Aider les Premières Nations, les autres entités autochtones déterminées, les autres ordres de gouvernement et les entreprises publiques et privées dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de propositions financières et économiques susceptibles de répondre aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada et de permettre la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- Recueillir des données, publier de l'information statistique et réaliser des études et des analyses relativement aux objectifs énoncés dans la LGF.

Les Premières Nations au Canada ont le choix de travailler ou non avec le CGF, et le CGF offre ses services en matière de gestion financière, de développement de la capacité et de certification gratuitement aux Premières Nations participantes.

Les services offerts par le CGF sont financés par le gouvernement du Canada, sur une base annuelle, selon une entente de financement

provenant de crédits votés pour les activités principales continues ainsi que par le financement reçu pour des projets particuliers, en soutien des communautés auxquelles le CGF offre ses services.

Le siège social du CGF se trouve sur les terres de réserve la Nation Squamish, à West Vancouver, et le CGF a des bureaux à Winnipeg, à Ottawa et à Montréal.



Vision, mission et valeurs

Vision

Permettre l'autodétermination économique pour toutes les Premières Nations.

Mission

Favoriser la réconciliation économique demandée par les Premières Nations grâce à des normes de gouvernance financière rigoureuses, à la communication de l'information, au développement de la capacité et à la création de solutions novatrices pour l'inclusion économique par le truchement :

- de relations financières;
- d'alliances stratégiques;
- de solutions fondées sur des éléments probants.



Valeurs

Le CGF est une organisation dirigée par les Premières Nations. Les travaux du CGF sont fondés sur les valeurs fondamentales suivantes :

INTÉGRITÉ

NOUS HONORONS NOS ENGAGEMENTS,
NOS VALEURS AUTOCHTONES ET NOS ENSEIGNEMENTS.

COLLABORATION

NOUS TRAVAILLONS ENSEMBLE, EN ÉQUIPE ET AVEC DES PARTENAIRES,
POUR ATTEINDRE DES OBJECTIFS COMMUNS.

RÉCEPTIVITÉ

NOUS RÉPONDONS AUX DEMANDES ET AUX BESOINS DE NOS CLIENTS
ET COLLÈGUES DES PREMIÈRES NATIONS DANS DES DÉLAIS OPPORTUNS.

INNOVATION

NOUS ÉLABORONS ET METTONS EN ŒUVRE
DES SOLUTIONS CONCRÈTES.

Le CGF : Ce qu'il fait et comment il fonctionne

Objectif

L'objectif principal du CGF est de soutenir les Premières Nations souhaitant développer leurs capacités en matière de gestion fiscale et financière. Pour ce faire, le CGF travaille avec les Premières Nations pour les soutenir et les encourager dans l'atteinte de leurs objectifs : inscription à l'annexe de la LGF; élaboration et adoption d'une Loi sur l'administration financière (LAF) (pour les Premières Nations participant à la LGF) ou, selon le cas, d'un Règlement sur l'administration financière (RAF) (pour les Premières Nations relevant de la *Loi sur les Indiens*); certification du rendement financier (RF) et, par la suite, certification du système de gestion financière (SGF); maintien et amélioration continue des pratiques de gestion financière; et participation à d'autres initiatives liées à la gestion financière offertes par le CGF et ses partenaires dans le cadre de la LGF.

Processus

La réalisation du mandat du CGF implique les éléments et processus suivants :

1. PROMOUVOIR ET FACILITER L'INSCRIPTION DES PREMIÈRES NATIONS À L'ANNEXE DE LA LGF ET LEUR PARTICIPATION À LA LGF	2. ÉLABORER, METTRE À JOUR ET PROMOUVOIR LES NORMES D'ADMINISTRATION FINANCIÈRE ET LES CRITÈRES DE CERTIFICATION	3. OFFRIR UNE AIDE POUR L'ÉLABORATION DE LA LAF OU DU RAF ET ATTESTER DE SA CONFORMITÉ	4. SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE LA CAPACITÉ POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE LAF OU D'UN RAF	5. EXAMINER ET APPROUVER LA CERTIFICATION DU RF ET DU SGF	6. SOUTENIR LA PARTICIPATION AU PROGRAMME DE SUBVENTION DE 10 ANS DE SAC	7. OFFRIR UN SOUTIEN EN DÉVELOPPEMENT DE LA CAPACITÉ AUX PREMIÈRES NATIONS PARTICIPANT AU PROGRAMME DE PRÉVENTION DES MANQUEMENTS	8. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE AVEC LES AUTRES INSTITUTIONS DE LA LGF
Le CGF interagit avec les Premières Nations intéressées pour les encourager et les aider à s'inscrire à l'annexe de la LGF afin qu'elles puissent profiter des avantages découlant de cette loi. Le CGF maintient une relation de soutien continue avec les Premières Nations inscrites à l'annexe de la LGF afin de cerner leurs besoins et les occasions qui se présentent à elles, d'y répondre et de les aider durant les étapes subséquentes que sont l'élaboration d'une loi ou d'un règlement sur l'administration financière et la certification du RF et du SGF.	Le CGF élabore – et examine, met à jour, peaufine et préconise continuellement – des normes et des pratiques exemplaires acceptables pour l'administration financière par les gouvernements des Premières Nations et les autres entités pertinentes. Cela comprend l'élaboration de critères et de processus permettant au CGF d'évaluer le rendement financier et la gestion financière d'une Première Nation en vue de la certification du rendement financier et du système de gestion financière.	Le CGF fournit de l'information, des outils, des modèles, de la formation et des directives opérationnelles aux Premières Nations pour les soutenir dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une LAF ou d'un RAF respectant les normes et les critères établis par le CGF. Le CGF examine également les LAF et les RAF élaborés par les Premières Nations afin d'exprimer une opinion juridique sur leur conformité aux normes. Le CGF fournit des approbations de la LAF et offre des recommandations au ministère Relations Couronne- Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) à l'égard des RAF.	Le CGF offre aux Premières Nations un soutien sous diverses formes à l'égard du développement, du renforcement et de l'exercice de leurs capacités à élaborer et mettre en œuvre une LAF ou un RAF et de cheminer vers la certification du SGF par le CGF.	Le CGF examine la mise en œuvre et le respect de la LAF par les Premières Nations en fonction des normes établies par le CGF. Lorsqu'on lui en fait la demande, le CGF réalise des examens du rendement financier ou du système de gestion financière en vue d'approuver la délivrance de certificats du RF ou du SGF.	Le CGF soutient les Premières Nations désireuses de participer au programme de subvention de 10 ans de Services aux Autochtones Canada (SAC), notamment en analysant et en évaluant le rendement financier et en exprimant une opinion à cet égard aux fins de l'admissibilité des Premières Nations à ce programme, et par la suite, en faisant un suivi, en produisant des rapports et en offrant un soutien au développement de la capacité pour les Premières Nations admises au programme.	Le CGF élabore des pratiques rigoureuses en matière de gouvernance et de gestion financière et favorise leur adoption par les Premières Nations afin de les aider à se sortir de la situation de gestion par un tiers de façon permanente. Il offre ainsi un soutien aux Premières Nations afin de les aider à développer leurs propres capacités dans le but d'éviter et de gérer les manquements.	Dans le cadre de son vaste engagement continu à favoriser l'établissement et l'atteinte d'objectifs de développement social et économique des Premières Nations et à offrir un soutien à cet égard, le CGF travaille en collaboration avec d'autres institutions de la LGF ainsi que divers partenaires dans le but d'accroître les pouvoirs et les capacités des Premières Nations.



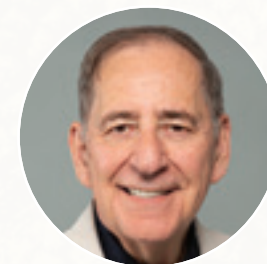
Profil du CGF

Le CGF soutient les Premières Nations dans l'atteinte de leurs objectifs de saine gestion financière et de gouvernance administrative rigoureuse. Tout comme nos institutions sœurs issues de la LGF, nous obtenons des résultats.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration se compose d'au moins neuf membres et d'au plus 13 membres de partout au Canada, y compris le président et le vice-président. Le gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre des Relations Couronne-Autochtones, nomme le président de même qu'au moins cinq et au plus neuf autres administrateurs. AFOA Canada nomme jusqu'à trois autres administrateurs.

En date des présentes, 11 postes d'administrateur sur un total possible de 13 étaient pourvus et deux administrateurs pouvaient être nommés par le gouverneur en conseil.



Harold Calla

Président exécutif
Nommé par le gouverneur en conseil
Colombie-Britannique
30 novembre 2024



Mike McIntyre

Nommé par le gouverneur en conseil
Nouvelle-Écosse
24 janvier 2029



Jean Vincent

Nommé par le gouverneur en conseil
Québec
24 janvier 2029



Kelly Ballard

Nommée par AFOA
Colombie-Britannique
30 juin 2027



Caroline Davis

Reconduite par le gouverneur en conseil
Ontario
24 mars 2025



Deanna Muise

Nommée par le gouverneur en conseil
Alberta
24 juin 2024



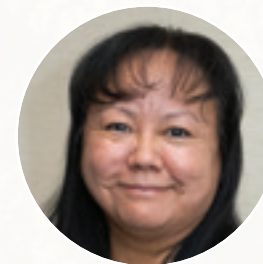
Dillon Johnson

Vice-président
Reconduit par le gouverneur en conseil
Colombie-Britannique
16 octobre 2026



Paul Rochon

Nommé par le gouverneur en conseil
Ontario
24 janvier 2029



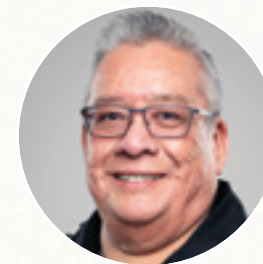
Katherine Stevens

Nommée par AFOA
Colombie-Britannique
30 juin 2027



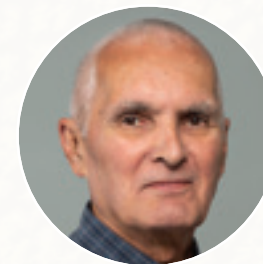
Norm Grdina

Reconduit par le gouverneur en conseil
Colombie-Britannique
21 mars 2026



Louis LeDoux

Nommé par AFOA
Saskatchewan
23 février 2025

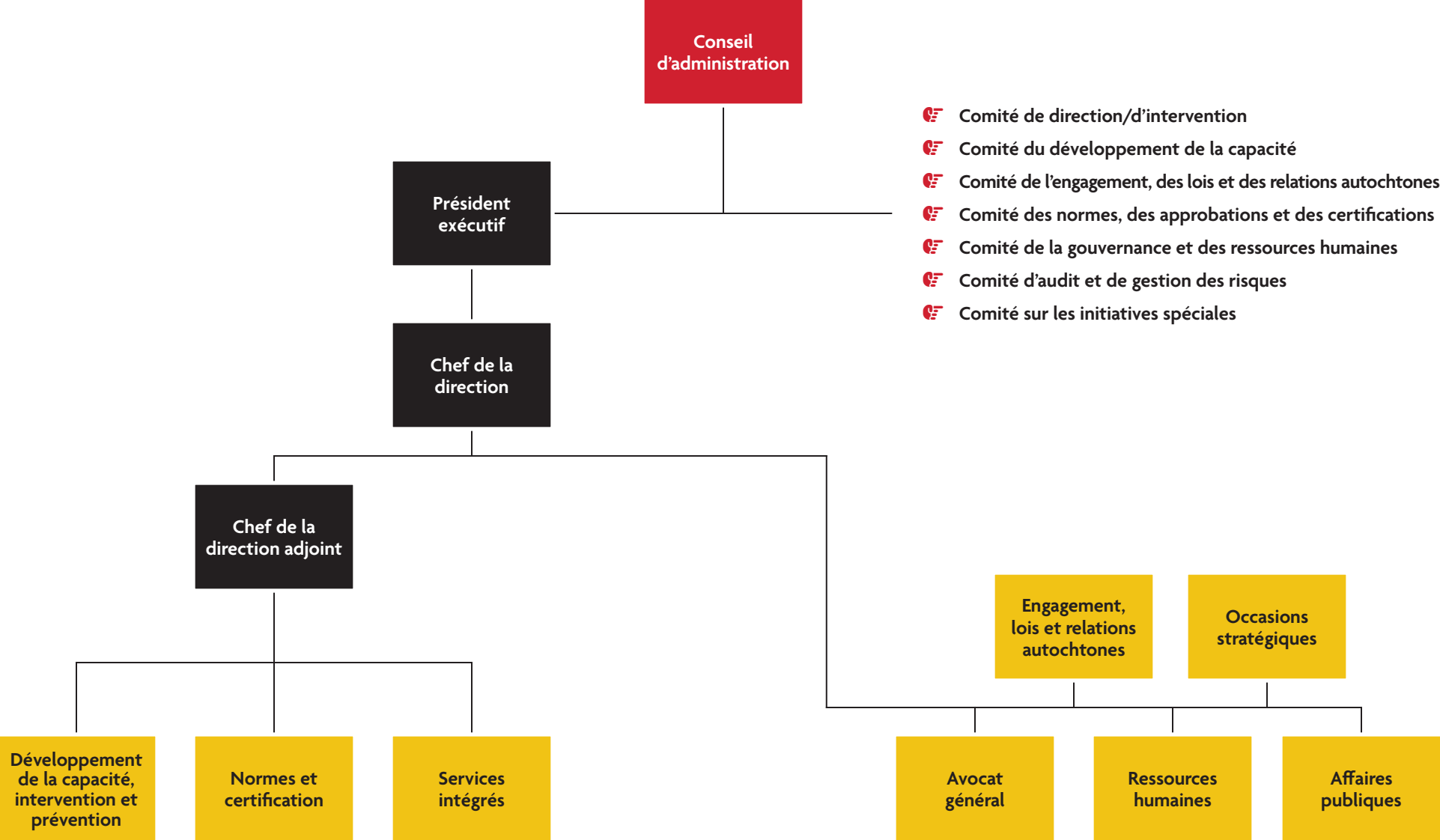


Leonard Odjick

Conseiller aîné
Québec

Structure organisationnelle

Le président exécutif et le conseil d'administration établissent l'orientation que doit suivre le chef de la direction, qui travaille en étroite collaboration avec le chef de la direction adjoint. Le comité du conseil d'administration du CGF et la structure organisationnelle du CGF sont présentés ci-dessous.



Engagement, lois et relations autochtones

Ayant à cœur que toutes les Premières Nations intéressées puissent profiter des avantages des services et du soutien offerts par le CGF en vertu de la LGF, la fonction Engagement, lois et relations autochtones (ELRA) communique et interagit activement avec les Premières Nations intéressées partout au Canada afin de :

- les informer de la nature et des avantages de la participation à titre de Première Nation inscrite à l'annexe de la LGF;
- leur offrir de l'information, des directives opérationnelles et un soutien dans l'élaboration d'une LAF ou d'un RAF (selon le cas).

La fonction ELRA du CGF interagit également avec les Premières Nations participantes dans le cadre de l'examen et de l'évaluation de la LAF ainsi que pour leur faire part d'opinions juridiques et de recommandations à cet égard, aux fins de l'attestation de la conformité de la LAF par le conseil d'administration du CGF ou, selon le cas, de l'attestation de la conformité du RAF aux fins de l'approbation ministérielle. De plus, la fonction ELRA du CGF offre un soutien aux Premières Nations dans leur parcours vers la certification du rendement financier (RF) et du système de gestion financière (SGF) ainsi que vers l'admissibilité au programme de subvention de 10 ans.

La fonction ELRA interagit avec de nouveaux groupes de clients depuis l'élargissement du mandat du CGF à la suite de la modification de la LGF en 2023. L'équipe ELRA favorise également les interactions avec les clients dans le cadre du projet Feuille de route et d'autres projets.

Développement de la capacité, intervention et prévention

La fonction Développement de la capacité, intervention et prévention (DCI) offre une aide et un soutien pour le développement des capacités

des Premières Nations visant la certification du SGF au moyen d'outils, de services, de formations et de conseils. L'objectif est d'encourager, d'outiller et d'habiliter les Premières Nations à développer des capacités, des processus et des pratiques en matière de gestion financière rigoureuse qui respectent les normes établies par le

CGF. La fonction DCI aide également les Premières Nations souhaitant se sortir de la situation de gestion par un tiers de façon permanente. La fonction DCI du CGF tient à jour les capacités, les procédures et la préparation voulues pour intervenir lorsque nécessaire en vertu de la LGF afin de répondre aux situations de gestion financière inadéquate au sein des Premières Nations participantes.

Normes et certification

En soutien à la fonction de développement de la capacité en gestion financière et de soutien des Premières Nations, la fonction Normes et certification (NC) du CGF

élabore et tient à jour des normes de pratique – ainsi que les procédures et critères de certification s'y rattachant – pour les gouvernements des Premières Nations et les organisations sans but lucratif autochtones. Le respect de ces normes et protocoles est une exigence pour obtenir les certifications du RF et du SGF délivrées par le CGF. De plus, la fonction NC du CGF fournit un soutien et des opinions sur la conformité aux Premières Nations souhaitant devenir admissibles au programme de subvention de 10 ans de SAC.

Occasions stratégiques

Dans le cadre de son engagement à soutenir les Premières Nations partout au Canada dans l'accroissement de leurs pouvoirs financiers et économiques et leur capacité d'atteindre leurs objectifs de développement social et économique, la fonction Occasions stratégiques (OS) du CGF favorise et soutient l'établissement de relations avec les institutions financières, les partenaires d'affaires et les autres gouvernements, selon des principes de relations Couronne-Autochtones significatives et efficaces. Son mandat comprend la poursuite d'initiatives permettant d'explorer et d'accélérer le transfert des services assurés par le gouvernement fédéral de même que l'identification et l'instauration de nouvelles organisations de services aux Premières Nations en soutien aux priorités établies par les communautés. Pour ce faire, la fonction OS travaille en collaboration avec SAC, RCAANC et d'autres ministères du gouvernement fédéral.

Avocat général

L'avocat général du CGF a le mandat de donner des conseils et d'offrir un soutien en ce qui a trait aux modifications législatives et à l'élaboration de règlements, de surveiller la conformité du CGF à toutes les lois et tous les règlements pertinents, et d'offrir des conseils juridiques ainsi que les services de recherche d'orientation et le soutien en développement s'y rattachant.

Affaires publiques

La fonction Affaires publiques du CGF réalise de nombreuses activités liées aux relations externes et à la communication, notamment la planification d'événements, la gestion des produits et services en matière de communications internes et externes, et la prestation de services et de soutien relatifs aux affaires intergouvernementales.

Services intégrés

La fonction Services intégrés du CGF est responsable d'une vaste gamme de services liés aux activités continues de l'organisation, notamment la gestion des documents et de l'information, la comptabilité, la planification financière et les rapports financiers, le soutien administratif à toutes les fonctions, ce qui comprend la gestion des bureaux et des installations, l'élaboration et la tenue à jour des politiques et procédures organisationnelles, le soutien en matière de sécurité informatique, la gestion de projets, l'administration du réseau et des services de soutien technique et de médias numériques, et les services liés à la paie, aux avantages sociaux des employés et à la gestion de la rémunération.

Ressources humaines

La fonction Ressources humaines (RH) du CGF fournit des services liés à l'emploi, notamment en matière de recrutement et de gestion du rendement, de formation et d'intégration des employés, d'élaboration et de tenue à jour des politiques et procédures liées aux RH, et de création d'initiatives liées au bien-être des employés.



Orientation stratégique

L'orientation stratégique du CGF est établie par son conseil d'administration. De façon périodique, le conseil et les membres de la haute direction tiennent une séance de planification stratégique afin de revoir les plans et les priorités pour les années à venir.

Objectifs et priorités à long terme généraux

Plan stratégique quinquennal

Le plan quinquennal de 2019 à 2024 approuvé par le conseil d'administration, Explorer et établir de nouveaux horizons, comporte 10 objectifs stratégiques :

1. Accroître la clientèle
2. Améliorer la communication
3. Améliorer la technologie
4. Optimiser le programme de subvention de 10 ans
5. Offrir des services de soutien
6. Rehausser les services aux clients
7. Être prêts pour les interventions
8. Devenir l'administrateur de la gestion des manquements
9. Renforcer la capacité organisationnelle générale
10. Soutenir les autres institutions de façon proactive

Priorités à long terme

Afin d'offrir une vision à long terme et un contexte stratégique global pour orienter la mise en œuvre de ces objectifs stratégiques, le conseil d'administration a tenu en 2021 une séance de planification stratégique qui établit quatre priorités stratégiques à long terme :

1. Mettre l'accent sur la valeur de la certification du SGF pour les Premières Nations et pour le gouvernement; préconiser une présentation de l'information plus judicieuse.
2. Être un leader d'opinion en matière de gestion financière et de développement économique des peuples autochtones; être le lien stratégique pour la défense de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et le réseautage s'y rattachant.
3. Se préparer aux importants changements découlant de la DNUDPA qui transformeront les relations avec le gouvernement et les entreprises.
4. Élaborer une stratégie pour les ressources humaines, le recrutement et le développement de la capacité qui soit cohérente, durable et axée sur nos valeurs. La mise en œuvre de ces quatre thèmes stratégiques est interprétée et reflétée dans le rythme, le ton et l'ampleur des mesures et initiatives précises mises de l'avant par le CGF chaque année.

Mise à jour sur 2023-2024

En 2023-2024, le conseil d'administration a entrepris un processus de planification stratégique afin de mettre à jour les priorités du CGF et d'orienter son travail en 2024-2025 et par la suite. Les nouveaux membres du conseil d'administration nommés en 2023-2024 et 2024-2025 participent maintenant à ces travaux continus devant être terminés à l'automne 2024.

Jusqu'à maintenant, le processus de planification stratégique a permis d'établir quatre nouvelles priorités stratégiques qui orienteront les travaux du CGF dans l'avenir :

Priorité n° 1 : Préparer et soutenir les Premières Nations

Priorité n° 2 : Maintenir l'impact du CGF pour les Premières Nations

Priorité n° 3 : Développer la capacité du CGF pour mieux servir les Premières Nations

Priorité n° 4 : Collaborer dans le cadre d'occasions financières et économiques bénéficiant aux Premières Nations

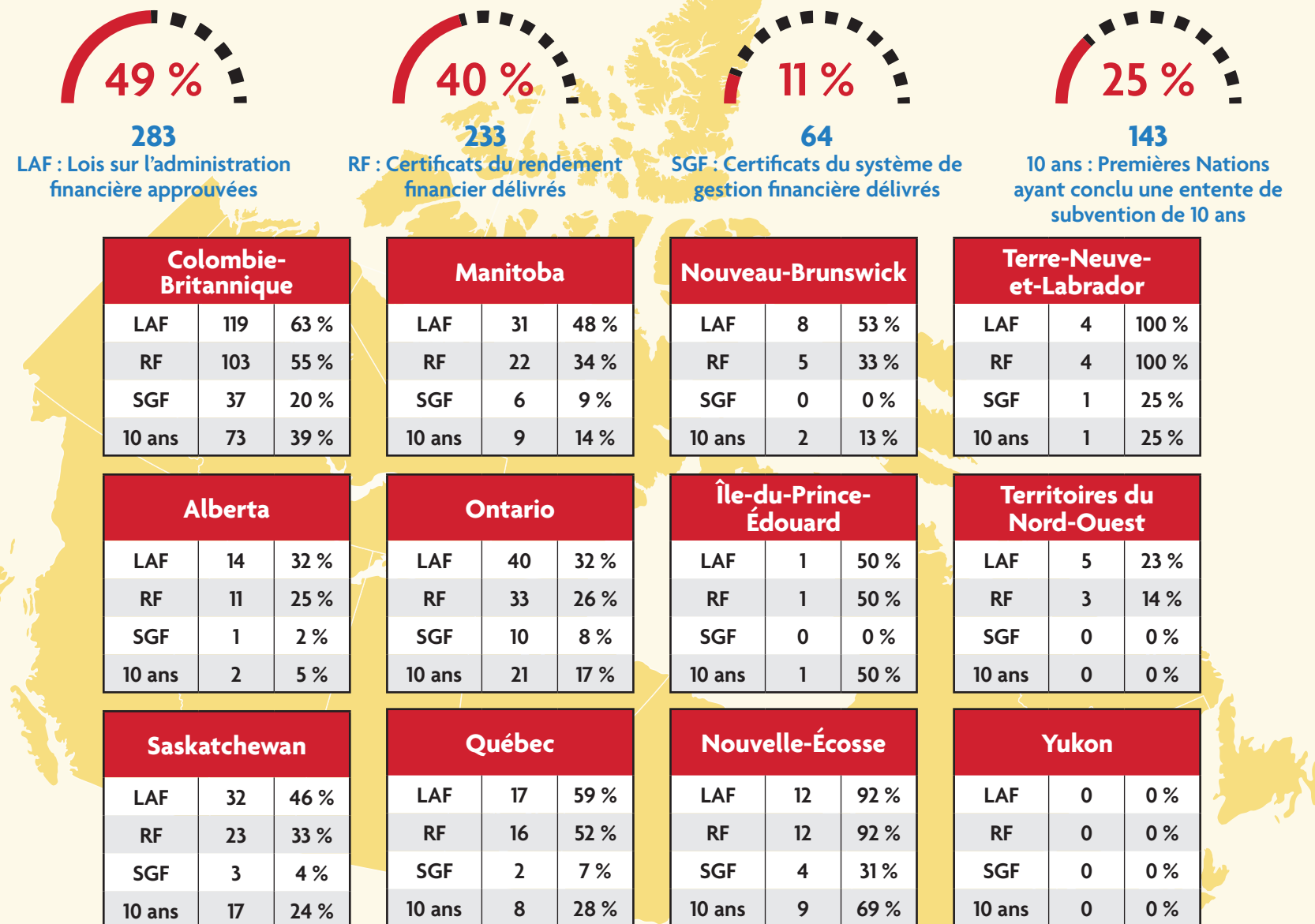


Programmes et services continus

Pour répondre aux priorités et aux besoins immédiats de ses clients, le CGF continue d'offrir des programmes et des services continus qui renforcent les capacités et les pratiques en gestion financière des Premières Nations clientes. Nous répondons également à toutes les demandes d'information, de conseils et de soutien faites par les Premières Nations intéressées qui ne sont pas encore inscrites à l'annexe de la LGF.

Jalons atteints par le CGF en date de 2023-2024

De plus en plus de Premières Nations ont adopté une LAF, ont obtenu un certificat du SGF ou participent au programme de subvention de 10 ans afin d'atteindre leurs objectifs de développement économique.



Engagement, lois et relations autochtones

Le secteur ELRA est responsable des interactions initiales entre le CGF et les gouvernements des Premières Nations et de présenter le CGF au public. Œuvrant partout au Canada, cette équipe apporte un soutien aux Premières Nations qui entreprennent leur parcours vers un système de gestion financière amélioré.

En 2023-2024, nos gestionnaires de relations clients ont mis sur pied des activités de rayonnement pour promouvoir la LGF et accroître la clientèle du CGF. Nous avons fait la promotion des services du CGF, notamment de la LAF, du RAF, de la certification du RF et de la certification du SGF.

Notre équipe juridique a offert un soutien opérationnel et fourni des outils et des ressources aux clients souhaitant élaborer une LAF ou un RAF. Nous avons offert un financement aux clients pour compenser le coût de conseils juridiques indépendants. Nous avons fait des recommandations à notre conseil d'administration à l'égard de l'attestation de conformité des LAF et avons formulé à l'intention du ministère SAC des opinions à l'égard de la conformité des RAF. Nous avons également exprimé des opinions sur la conformité aux fins de l'admissibilité au programme de subvention de 10 ans dans le cadre de la nouvelle relation financière.

Notre équipe établit et maintient des relations avec les collaborateurs internes et externes. En 2023-2024, nous avons échangé avec nos



Shayla Point
BA, LL. B., MBA

**Directrice,
Engagement, lois et
relations autochtones**
**Musqueam
Colombie-Britannique**

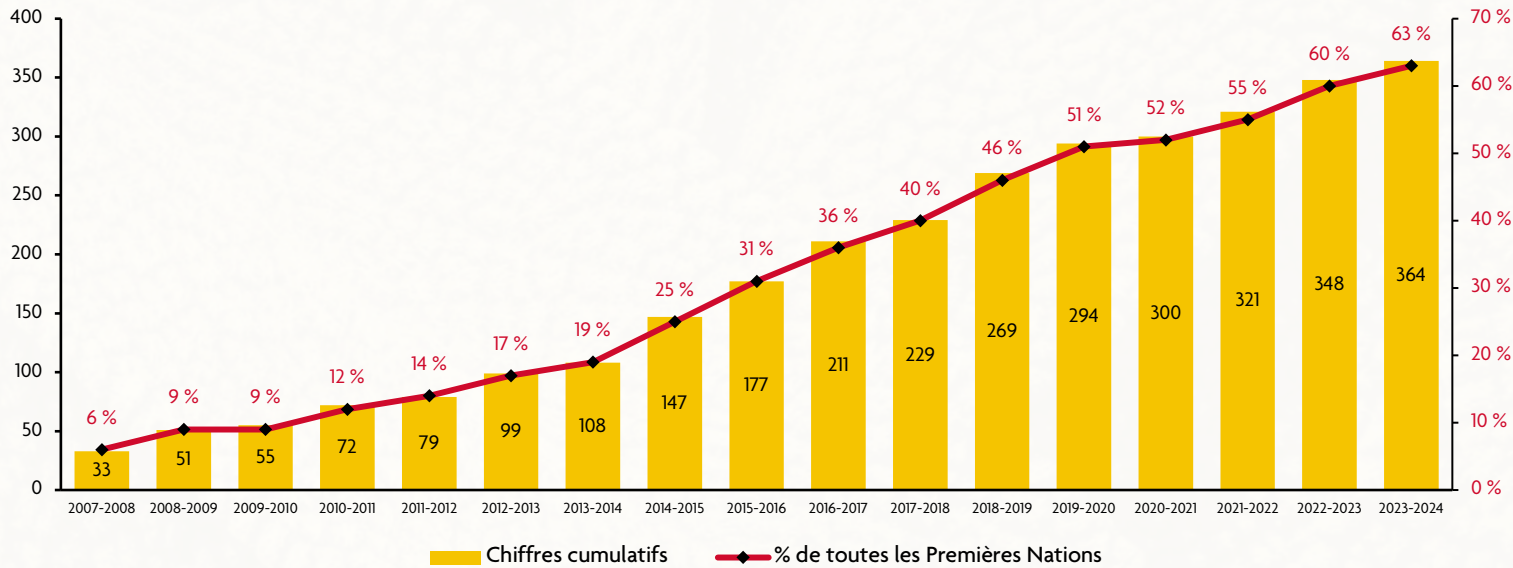
partenaires et nous avons fréquemment cherché à obtenir des commentaires sur les façons d'améliorer nos services. L'équipe a pris part à 22 événements organisés par des Premières Nations partout au Canada. De plus, l'équipe a organisé deux webinaires nationaux sur l'admissibilité à la subvention de 10 ans et sur la planification de l'avenir financier d'une Nation.

L'équipe ELRA a également organisé trois ateliers sur l'accroissement des pouvoirs des Premières Nations pour expliquer les avantages de la LGF et de la certification. Des témoignages de Nations ayant travaillé avec les institutions de la LGF ont mis en lumière les défis et les occasions que présente la certification. Vingt-et-une Nations ont envoyé des représentants à ces ateliers, et nous avons reçu d'excellents commentaires.

C'est avec joie que nous avons constaté que 16 Premières Nations se sont inscrites à l'annexe de la LGF au cours de l'exercice, portant le nombre total de Nations participantes

à 364, soit environ 63 % de toutes les Premières Nations relevant de la *Loi sur les Indiens* au Canada. De plus, 24 Premières Nations sont devenues clientes du CGF en signant une lettre de coopération et en faisant adopter une résolution par leur conseil afin de lancer le processus d'élaboration de leur LAF. L'équipe ELRA a tenu 80 présentations virtuelles et en personne à l'échelle du Canada. Elle a également offert du soutien à 20 Premières Nations pour l'élaboration de leur LAF. Enfin, l'équipe a travaillé avec 14 Premières Nations devant mettre à jour leur LAF actuelle pour respecter les normes du CGF en vue de la certification du SGF.

FIGURE 1 : Premières Nations au Canada inscrites à l'annexe de la LGF en pourcentage des Premières Nations relevant de la Loi sur les Indiens admissibles au Canada, en cumul de 2007-2008 à 2023-2024



Le CGF soutient les Premières Nations intéressées par la subvention de 10 ans dans le cadre de la nouvelle relation financière. Cette initiative de SAC et de l'APN a suscité des déclarations d'intérêt de la part de 51 Premières Nations au cours de l'exercice. Au final, 20 Premières Nations ont respecté les critères d'admissibilité et 15 ont conclu avec SAC une entente de subvention de 10 ans entrant en vigueur le 1^{er} avril 2024.

De nouveaux membres se sont joints à l'équipe ELRA, qui comprend maintenant 17 membres dans toutes les régions du Canada.

FIGURE 2 : Lettres de coopération – Cinq derniers exercices, en date de 2023-2024

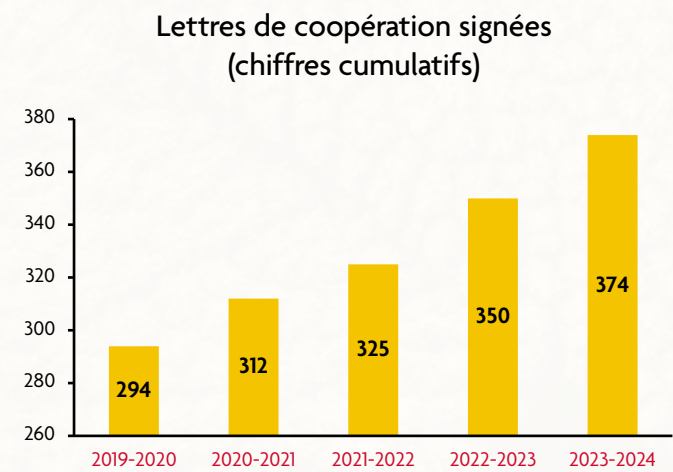
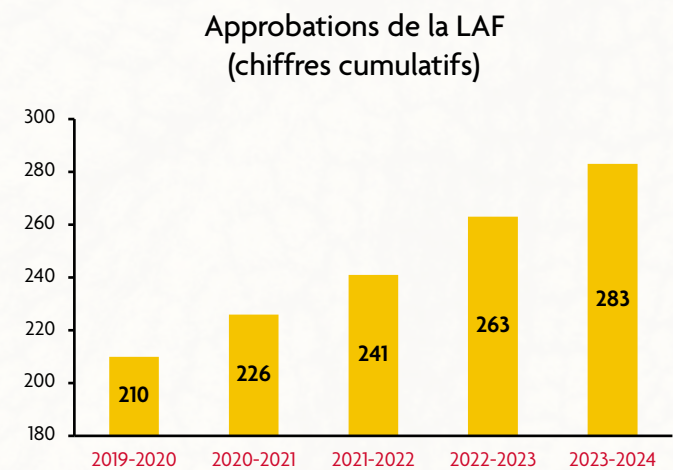


FIGURE 3 : Approbations de la Loi sur l'administration financière (LAF) – Cinq derniers exercices, en date de 2023-2024



Développement de la capacité, intervention et prévention

Alors que nous réfléchissons au chemin parcouru avec les Nations que nous servons, nous voulons vous dire Chi Miigwetch – un grand merci! C'est un honneur pour nous d'avoir été invités dans les communautés pour des cérémonies, des festins et des discussions autour d'une table.

Dans un contexte de gouvernance et de finances en évolution, nous observons avec enthousiasme le dévouement et le perfectionnement des membres de la direction et du personnel de chaque Nation en vue de l'établissement d'un solide système de gestion financière.

Notre parcours et nos accomplissements

Au cours du dernier exercice, nous avons cheminé ensemble sur une voie guidée par la sagesse de nos ancêtres. Voici certains faits saillants de ce parcours.

- Alors qu'elle a dû répondre à une demande de services accrue au cours du dernier exercice, l'équipe DCI a eu la joie d'offrir ses services en personne tout en offrant son aide pour la mise en œuvre de LAF grâce à l'élaboration continue de politiques et de procédures en matière de finances et de gouvernance. Face aux défis amenés par les changements climatiques et à l'incidence des feux de forêt d'un



Melanie Assiniwe
CPA, CA

Directrice,
Développement de la
capacité, intervention et
prévention
Wiikwemkoong
Ontario

océan à l'autre et à l'autre, les communautés ont fait preuve de courage et de résilience, comme toujours.

- La demande est demeurée axée sur des modèles d'animation d'ateliers qui ont permis aux Nations de se rassembler pour parler de leurs succès et des défis auxquels elles font face. Au final, les présentations à l'échelle régionale permettent au CGF de présenter tous les services offerts et d'échanger avec les Nations tant sur le plan collectif qu'individuel.
- Ce fut une période de croissance enivrante pour l'équipe DCI. Les 38 membres de notre équipe, dont les compétences vont des Services de soutien jusqu'à la certification du SGF, en passant par le PPM, ont offert des services en personne et en virtuel. Notre équipe a eu l'honneur d'être invitée dans les communautés, et elle est reconnaissante à ces dernières pour leur hospitalité.

L'équipe DCI a animé 1 300 ateliers pour les Premières Nations en 2023-2024

L'accroissement de l'offre de services DCI s'est traduit par l'animation en personne de plus de 1 300 ateliers dans les communautés et les régions. Les présentations aux Nations ont surtout porté sur la planification intégrée et l'établissement du budget annuel, entre autres travaux d'élaboration de politiques permettant aux Nations d'obtenir la certification du SGF.

FIGURE 4 : Ateliers de DCI donnés en 2023-2024, par catégorie

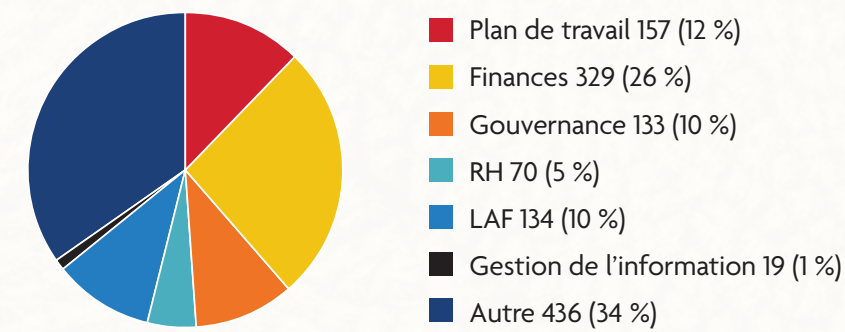


FIGURE 5 : Ateliers de DCI donnés en 2023-2024, par type de client

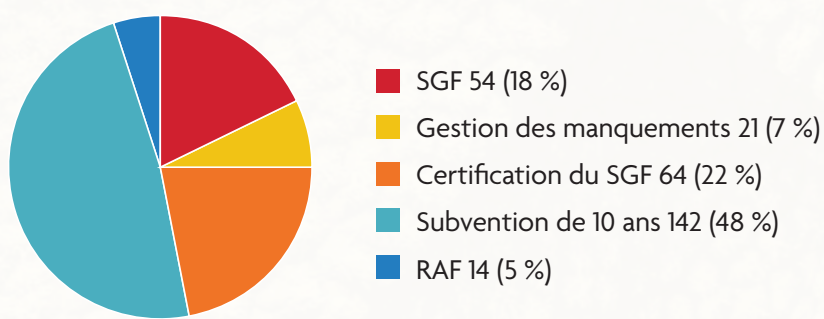


FIGURE 6 : Ateliers de DCI donnés en 2023-2024, par type d'atelier

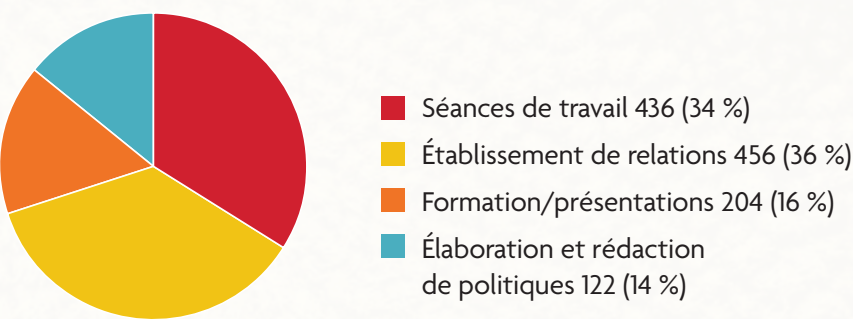
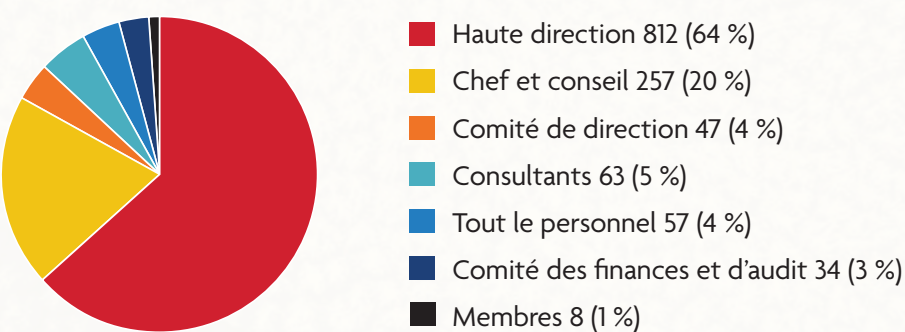


FIGURE 7 : Ateliers de DCI donnés en 2023-2024, par public cible



ATELIERS SUR LES NATIONS PROSPÈRES

L'équipe DCI a tenu deux séances dynamiques simultanées à Thunder Bay, en Ontario, et à Richmond, en Colombie-Britannique. Cet atelier a pris la forme d'une plateforme pour les clients ayant démontré leur engagement envers la certification du SGF. Les clients pouvaient accéder à la plateforme, partager leurs expériences et obtenir de l'information sur le vécu d'autres Nations ayant déjà réalisé ce processus.

Grâce à la participation de plus de 65 personnes issues de 22 Nations dans la région l'Ouest et de 55 personnes issues de 22 Nations dans les régions de l'Est et du Centre, ces deux rassemblements ont permis de nombreux échanges utiles et favorisé une collaboration entre les Nations permettant à chacune de progresser vers ses objectifs.

L'événement visait à mettre en valeur quelques Nations du Canada qui ont obtenu la certification du SGF, notamment la Nation crie Enoch, la bande indienne Lower Nicola et la Première Nation Skowkale dans la région de l'Ouest, la Première Nation Caldwell dans la région de l'Est et la Première Nation Gambler dans la région du Centre. On y a présenté leur parcours unique vers la certification du SGF.

Les participants ont formulé d'excellents commentaires sur l'événement et ont exprimé leur désir de participer à de futurs ateliers.

Quelques témoignages :

« J'ai apprécié les discours des conférenciers lors de la causerie au coin du feu et du jeu de rôles. »

– Directeur des finances, Nation Heiltsuk

« J'ai apprécié les discours des leaders, les rencontres avec des personnes d'autres bandes ainsi que l'emplacement et la nourriture. J'aurai aimé que cette activité dure plus longtemps. »

– Conseiller aux projets spéciaux, Bande indienne de McLeod Lake



Transitions

Au cours de l'exercice 2023-2024, huit Premières Nations sont passées du développement de la capacité à la préparation à l'examen en vue de la certification du SGF. Les réussites de ces Nations ont été célébrées durant l'année, et chaque Nation a été reconnue individuellement.

La célébration de la réussite de chaque Nation est toujours un point fort pour l'équipe DCI. Nous sommes honorés de jouer un rôle dans ce cheminement des Nations et sommes toujours aussi impressionnés par leur ténacité et de leur résilience.

Pour l'avenir, nous misons sur la vision de nos ancêtres.

Nous nous tournons vers l'avenir avec un esprit d'unité et un grand cœur. Notre force nous provient de nos ancêtres, de la terre et des personnes qui nous entourent. Ensemble, nous continuerons de soutenir les Nations qui bâtissent une communauté prospère et résiliente.

L'équipe DCI reconnaît les accomplissements de ses clients et célèbre la réussite de ces Nations. Les communautés suivantes sont passées à l'étape de l'examen en vue de la certification du SGF :

1. Esquimalt - BC

2. Fort Nelson - BC

3. Kwantlen - BC

4. Lake Babine - BC

5. Haisla - BC

6. Bingwi Neyaashi - ON

7. Mississaugas of Scugog Island - ON

8. Wolastoqiyik Wapishkekuk - QC

Services de soutien pour le SGF

Certaines Premières Nations, surtout les Nations de petite taille ou en région éloignée, ont besoin d'aide pour attirer du personnel qualifié pour l'administration des services financiers. Le CGF a mis sur pied le programme de Services de soutien pour le SGF afin de répondre à ce besoin en offrant à ces communautés du soutien à distance en matière d'administration et de finances ainsi que de la formation et de l'encadrement. L'objectif de ce programme est de permettre aux gouvernements de ces Premières Nations de garder le contrôle de leurs finances tout en bénéficiant d'un soutien essentiel pour la tenue des livres, la gestion des comptes, la paie et la présentation de l'information financière. Ce modèle unique fait en sorte que les pouvoirs décisionnels restent dans la communauté, et le CGF offre un soutien complémentaire pour améliorer le processus de gestion financière.

Lors de sa création en 2021-2022, le programme de Services de soutien pour le SGF a été offert à 10 Nations sous forme de projet pilote. Depuis, ce programme a pris de l'ampleur, et il était offert à plus de 26 Nations à la fin de l'exercice 2023-2024.

La demande pour des services de comptabilité à distance et des formations dans le cadre des Services de soutien pour le SGF a augmenté considérablement au cours de l'exercice. Par exemple, de nombreux clients ont demandé une formation en établissement de budgets.

En raison de la demande au cours de la première année de ce projet pilote, le conseil d'administration du CGF a approuvé un plan d'élargissement de ces services afin de pouvoir les offrir à un plus grand nombre de clients. Cet élargissement fait actuellement l'objet de discussions avec SAC.

FIGURE 8 : Participation aux Services de soutien pour le SGF

	2022-2023	2023-2024
Nombre de participants	10	26
Total des heures de services de soutien	1 554	11 588

La demande de Services de soutien pour le SGF par les Premières Nations a augmenté considérablement au cours des dernières années. Pour répondre à cette demande, l'équipe DCI a engagé du personnel afin de pouvoir offrir ces services à un plus grand nombre de Nations en 2023-2024 dans le but de leur permettre de développer leurs capacités et d'atteindre leurs objectifs de gouvernance administrative.

FIGURE 9 : Principales composantes des Services de soutien pour le SGF



Programme de prévention des manquements

Grâce à l'aide offerte dans le cadre du Programme de prévention des manquements (PPM) du CGF, les gouvernements des Premières Nations ont accès aux ressources en développement de la capacité du CGF en vue de se sortir de la situation de gestion par un tiers. L'équipe DCI du CGF aide ces communautés à atteindre leurs objectifs et leur offre un soutien pour l'adoption de pratiques durables en matière de gouvernance et de finances.

Voici les faits saillants de ce programme pour le dernier exercice :

- Deux Nations ont signé une LAF.
- Une Nation a obtenu la certification du RF.
- Quatre Nations ont choisi de se joindre au projet de Services de soutien pour le SGF afin d'obtenir des services de comptabilité à distance.
- Des budgets exhaustifs ont été créés, dont environ 100 budgets fondés sur des programmes propres à diverses Nations.

En outre, plusieurs Nations ont exprimé leur intention de donner vie à leur LAF et, ultimement, d'obtenir la certification du SGF. Les 21 Nations ayant participé au programme durant l'exercice sont réparties comme suit :

- 11 dans la région du Centre – T.-N.-O., Sask., Man., nord-ouest de l'Ontario
- 9 dans la région de l'Est – Ont., Qc, Atlantique

Une étude réalisée par le CGF pour la période allant de 2019 à 2022 montre que les Premières Nations ont constaté une amélioration considérable de leur santé financière à la suite de leur participation au PPM. Leur ratio de la marge opérationnelle (ou RMO, un ratio de rentabilité) moyen a plus que doublé, passant de 0,068 en 2019 à 0,159 en 2022. De même, le ratio de la dette nette (ou RDN, un ratio qui mesure la capacité de gérer l'endettement) a augmenté, passant de -0,17 en 2019 à +0,17 en 2022. Parmi les 27 Nations ayant choisi de participer au PPM du CGF jusqu'à maintenant, 24 étaient sur la liste de gestion des manquements de SAC au début de leur participation. À présent, la moitié de ces Nations ont été retirées de cette liste.

Ces résultats financiers positifs témoignent du travail acharné accompli par les gouvernements de ces Premières Nations ainsi que par leurs membres de la direction et leur personnel. Au moyen des outils et du soutien offerts dans le cadre du PPM, les Premières Nations font des progrès importants en vue d'une meilleure santé financière et de l'indépendance financière.

Ces résultats financiers positifs témoignent de l'efficacité du PPM. À titre de programme conçu et dirigé par les Autochtones, le PPM offre un soutien et des outils permettant de développer les capacités financières au sein des communautés des Premières Nations et d'obtenir des résultats financiers tangibles.



INTERVENTION

L'équipe DCI a organisé, avec ses partenaires de l'AFPN et de l'IIPN, une séance de formation consistant à simuler une intervention afin de s'assurer de pouvoir réagir adéquatement si une intervention devait être nécessaire. Le CGF a reçu la confirmation qu'un plan de réponse conjointe serait très utile dans le processus global.

OUTILS ET RESSOURCES

Le CGF apporte son soutien aux communautés des Premières Nations cherchant à acquérir les connaissances et les compétences qui constituent le fondement de saines pratiques en matière de finances et de gouvernance administrative, pour ensuite favoriser la prospérité économique.

Les services du CGF sont gratuits pour les gouvernements des Premières Nations.

Le CGF soutient ses clients au moyen d'outils et de ressources pour aider les Premières Nations à comprendre les avantages d'élaborer et d'instaurer une LAF.

[Guide de référence rapide sur la LAF \(fnfmb.com/fr\)](https://fnfmb.com/fr)

La trousse d'outils du CGF permet également aux dirigeants, aux gestionnaires et au personnel des Premières Nations de faire le point et de déterminer ce qui doit être accompli pour atteindre leurs objectifs de certification. Ces ressources téléchargeables comprennent des modèles de politiques et de procédures, des autoévaluations, des guides, des outils, des modèles, des vidéos d'information, des webinaires ainsi que les normes relatives à la LAF et à la certification du rendement financier et du système de gestion financière. La gamme d'outils et documents téléchargeables du CGF est accessible sur le site Web du CGF.

[Outils et modèles | Conseil de gestion financière des Premières Nations \(fnfmb.com/fr\)](https://fnfmb.com/fr)

Pour la Première Nation des Homalco, la guérison est au cœur du cheminement vers le développement économique

Le chef Darren Blaney de la Première Nation des Homalco s'est donné pour mission de lutter contre la marginalisation économique de son peuple.

Cette marginalisation est le produit des torts causés par la colonisation, qui s'étend sur plusieurs générations, y compris les réinstallations forcées et les répercussions du système de pensionnats.

Avant l'introduction de la variole en Colombie-Britannique vers 1780, les Homalco comptaient environ 10 000 habitants, explique le chef Blaney. Après ce fléau, ils n'étaient plus que 87. La Nation a également été freinée par les réinstallations forcées et le système de pensionnats dans les années 1900. Les Homalco ont établi leur nouvelle réserve à Campbell River dans les années 1990, à la suite d'un échange de terres avec la province de la Colombie-Britannique.

Le territoire de la Nation s'étend du sud de l'île Hornby, vers l'ouest en passant par le détroit de Johnstone, vers le nord jusqu'au lac Tatla et vers l'est jusqu'à la rivière Bishop. La communauté compte quelque 470 citoyens répartis dans 85 ménages.

Au cours des dernières années, les Homalco ont atteint de nombreux objectifs de développement économique, notamment l'établissement d'un bateau-taxi, l'aménagement de propriétés locatives au centre-ville de Campbell River et l'obtention d'un permis provincial d'hélicoptère.

La Nation a également obtenu 1 M\$ pour l'aménagement d'un centre de villégiature et s'efforce d'associer d'autres partenaires à ce projet et de réunir les fonds nécessaires pour en faire une réalité.

« Nous sommes également en train de récupérer un quai dans notre ancienne communauté, que le gouvernement nous a forcés à quitter, a-t-il dit. Et nous allons démolir la vieille école et y installer un centre de traitement des traumatismes. »

Le centre de traitement des traumatismes est essentiel au développement communautaire. « Dans le cadre de nos activités de développement économique, nous sommes constamment confrontés à des traumatismes, explique le chef. Pour nous lancer dans ces grands projets, nous devons commencer à travailler à la guérison de notre peuple. »

La Nation a déjà reçu 3 M\$ pour le centre de traitement et a pris des mesures pour obtenir des fonds supplémentaires.

« La planification que nous avons faite avec le CGF nous a ouvert ces possibilités », dit-il, en soulignant que lorsqu'il a été élu en 2017, la Nation n'avait que 280 \$ dans son compte bancaire. Un audit en juricomptabilité a révélé la disparition de 1,5 M\$.

« Étant donné la petite taille de notre Nation et l'absence de politiques, un comptable a profité de nous et d'autres Nations », explique-t-il.

À l'époque, l'entreprise d'excursions et d'observation des ours de la Nation avait une dette de 500 000 \$ et sa société d'exploitation forestière était endettée à hauteur de 1 M\$. De plus, des sommes étaient dues au conseil scolaire.

Grâce à son travail acharné et à ses idées nouvelles, la Nation a redressé la situation. La première étape a consisté à obtenir du

financement pour effectuer des recherches sur les territoires traditionnels qu'elle essayait d'acquérir depuis près de 26 ans.

« Nous venons tout juste de signer une entente pour obtenir ces terres d'une société forestière, a déclaré le chef Blaney. Les 390 acres s'ajoutent maintenant à notre petite réserve de Campbell River. Nous pouvons désormais entreprendre des activités de développement économique le long de la route. »

Ayant obtenu la certification du rendement financier du CGF, la Première Nation des Homalco prévoit maintenant obtenir du financement de l'AFPN pour « aménager certaines infrastructures à l'intersection de la route, louer des locaux et exercer une certaine autorité fiscale », dit-il.

« Nous examinons toutes les options possibles. La certification nous a ouvert de nombreuses portes pour bâtir notre économie. »

L'objectif global est de générer une activité économique qui profitera aux générations futures. « Ainsi, à un moment donné, avec toutes nos entreprises, nous allons créer des fonds en fiducie. L'un sera pour la gestion de notre territoire, un autre pour notre culture et notre langue. Nous disposerons également d'un fonds en fiducie pour la guérison et d'un fonds de défense juridique pour notre territoire.

Nous aurons notre destinée en main. Nous n'aurons pas à nous inquiéter du financement de quelque gouvernement que ce soit. C'est mon objectif. »





Natalia Valeev
CPA, CA

**Directrice,
Certification**



Lee Fulla
CPA, CA

**Directeur,
Normes**

Normes et certification

La fonction Normes et certification (NC) établit les normes relatives à la LAF, à la certification du SGF et à la certification du RF ainsi qu'à la présentation de l'information sur les recettes locales, et elle fournit des services de certification relative à ces normes, sur demande. Notre équipe a également établi les normes pour les organisations sans but lucratif autochtones et est en mesure de réaliser des examens et d'exprimer des opinions sur la conformité à ces normes.

Nous nous efforçons de réagir rapidement aux demandes d'examen de conformité aux normes du CGF. Nous pouvons offrir nos services en personne ou en virtuel afin de mieux répondre aux besoins de nos clients.

Nous félicitons chacune des six Premières Nations ayant travaillé sans relâche pour se conformer aux normes du système de gestion financière du CGF et ayant obtenu une certification en 2023-2024. Cet accomplissement témoigne de l'engagement de chaque Première Nation à donner vie à sa LAF et à appliquer les principes de reddition de comptes et de transparence envers ses citoyens.

L'équipe NC soutient l'accès par les Premières Nations aux marchés financiers par l'intermédiaire de l'Autorité financière des Premières Nations (AFPN). Au cours du dernier exercice, nous avons réalisé des examens indépendants

du rendement financier ayant donné lieu à la délivrance de 16 certificats du rendement financier à des Premières Nations situées dans sept provinces, ce qui a contribué à l'augmentation du bassin d'emprunt de l'AFPN.

Pour l'exercice à venir, nous continuerons de contribuer à l'élaboration de nouveaux règlements en vertu des articles 141 et 141.1 de la LGF.

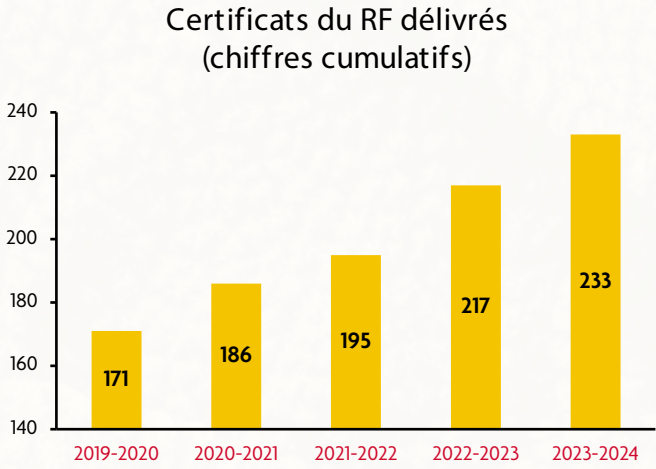
Nous continuerons également de jouer notre rôle aux fins de la subvention de 10 ans dans le cadre de la nouvelle relation financière. Nous avons réalisé l'examen du rendement financier et délivré des opinions sur la conformité à 20 Premières Nations ayant exprimé leur intérêt pour cette subvention, et 18 d'entre elles devraient conclure avec SAC une entente de subvention de 10 ans entrant en vigueur le 1^{er} avril 2024.

Nous avons également participé à des études et fourni des commentaires au sujet des priorités futures dans le cadre de la consultation entamée par le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB). De plus, nous avons pris part à des discussions organisées par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance et par le Conseil des normes d'audit et de certification du Canada, en plus de répondre à des documents de consultation publiés par la Fédération internationale des experts-comptables.

Conformément à un protocole d'entente conclu entre le CGF et le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, notre équipe a poursuivi ses travaux d'analyse et de production de rapports sur les défis liés à la présentation de l'information financière auxquels les gouvernements des Premières Nations, dans leur ensemble, sont confrontés, et elle a également milité pour l'accroissement de la participation et de la prise en compte dans les processus de normalisation.

L'équipe NC maintient son statut de bureau de formation préapprouvée pour les futurs CPA en Colombie-Britannique et a récemment élargi ce rôle pour inclure l'Ontario. Elle travaille avec d'autres organismes provinciaux afin d'inclure d'autres provinces et de continuer de soutenir les aspirants internes au titre de CPA grâce à un soutien préapprouvé et efficace. De plus, l'équipe travaille avec divers organismes provinciaux partout au pays pour les sensibiliser et les inciter à encourager les jeunes Autochtones à viser l'obtention d'un titre comptable

FIGURE 10 : Certificats du rendement financier (RF) – Cinq derniers exercices, en date de 2023-2024



APERÇU DE LA CERTIFICATION DU RF

16

certificats du RF délivrés en 2023-2024

233

Total des Premières Nations détenant un certificat du RF

APERÇU DE LA CERTIFICATION DU SGF

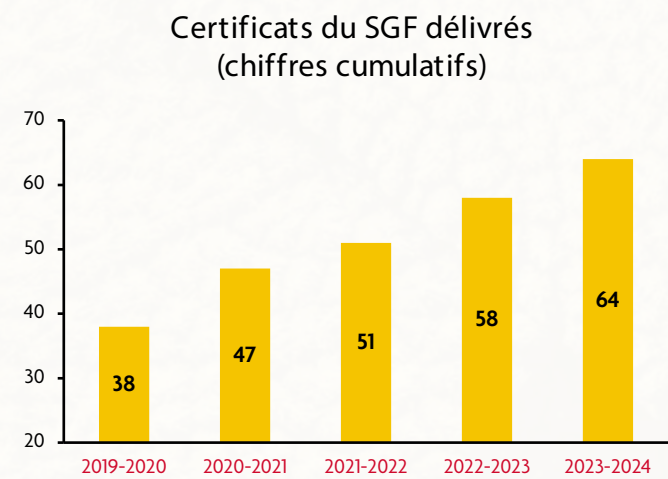
6

certificats du SGF délivrés en 2023-2024

64

Total des Premières Nations détenant un certificat du SGF

FIGURE 11 : Certificats du système de gestion financière (SGF) – Cinq derniers exercices, en date de 2023-2024



NORMES POUR LES OSBL

L'équipe NC a élaboré les outils et les modèles nécessaires aux services de formulation d'opinions sur la conformité pour les organisations sans but lucratif (OSBL) autochtones. L'équipe a également tenu des séances d'information pour plusieurs OSBL intéressées afin de répondre à leurs questions au sujet des services offerts et de promouvoir la valeur des opinions sur la conformité. L'équipe NC a également collaboré avec Services aux Autochtones Canada ainsi qu'avec l'Assemblée des Premières Nations pour établir les critères d'admissibilité en vue de l'éventuelle inclusion des OSBL autochtones dans le programme de subvention de 10 ans dans le cadre de la nouvelle relation financière.

Clients du CGF ayant obtenu la certification du SGF en 2023-2024

Le processus menant à la certification du SGF requiert de l'engagement, de la formation et, bien souvent, des années de dur labeur. Le CGF est heureux de reconnaître le dévouement et le travail acharné des gouvernements des Premières Nations ci-dessous qui ont obtenu la certification du système de gestion financière au cours de l'exercice 2023-2024.



Première Nation Wolastoqiyik (Malécite) Wahsipekuk
Québec
31 janvier 2024



Première Nation Gambler
Manitoba
2 novembre 2023



Lower Similkameen
Colombie-Britannique
2 novembre 2023



Première Nation Caldwell
Ontario
27 juillet 2023



Première Nation Takla
Colombie-Britannique
27 juillet 2023



Nation Tsay Keh Dene
Colombie-Britannique
27 juillet 2023

Nouvelle relation financière – Subvention de 10 ans

La subvention de 10 ans est un mécanisme de financement élaboré conjointement par SAC et l'Assemblée des Premières Nations (APN) qui permet aux gouvernements des Premières Nations d'utiliser les fonds de manière plus souple et plus prévisible afin de répondre aux besoins et aux priorités de leur Nation. La plupart des programmes associés à un financement pour les activités principales sont compris dans la subvention.

La subvention de 10 ans permet aux Premières Nations de :

- mieux gérer leurs finances à long terme de manière à répondre aux besoins changeants de leur communauté;
- conserver les sommes inutilisées (aucune récupération des fonds excédentaires à la fin de l'exercice);
- réduire les exigences en matière de production de rapports et les ressources nécessaires pour gérer les finances;
- passer en douceur à la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF).

Le CGF soutient les Premières Nations souhaitant se prévaloir de la subvention de 10 ans offerte par SAC dans le cadre de la nouvelle relation financière :

- en analysant et en évaluant le rendement financier et en exprimant une opinion juridique à cet égard aux fins de l'admissibilité des Premières Nations à ce programme, conformément aux critères établis par le Canada;
- en réalisant un suivi et une surveillance de même qu'en produisant des rapports;
- en offrant un soutien en développement de la capacité pour les Premières Nations admises au programme.

APERÇU DE LA SUBVENTION DE 10 ANS

Travaux visant à faire progresser la nouvelle relation financière entre les Premières Nations et le Canada :

20

Premières Nations ont reçu une opinion sur la conformité en 2023-2024

143

Total des Premières Nations ayant conclu une entente de subvention de 10 ans

51

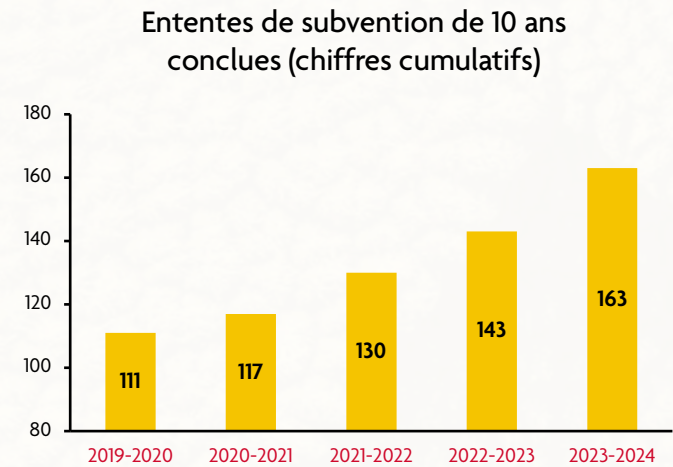
déclarations d'intérêt en 2023-2024

163

Total des Premières Nations ayant conclu une entente de subvention de 10 ans ET des opinions sur la conformité transmises au cours de l'exercice

En 2023-2024, un total 143 Premières Nations participaient au programme de subvention de 10 ans. De plus, 20 Premières Nations ont reçu des opinions sur l’admissibilité pour l’exercice commençant le 1^{er} avril 2024, et 18 d’entre elles devraient conclure une entente de subvention de 10 ans avec SAC.

FIGURE 12 : Ententes de subvention de 10 ans – Cinq derniers exercices, en date de 2023-2024



* Les données de 2023-2024 se rapportent aux Premières Nations pour lesquelles une opinion sur la conformité de la LAF et du RF a été exprimée. Le nombre de Premières Nations ayant conclu une entente de subvention de 10 ans au 1^{er} avril 2024 n’a pas encore été déterminé.

Le CGF a poursuivi son travail auprès de SAC et des participants au programme de subvention de 10 ans afin de produire des rapports sur le rendement financier continu. Par ailleurs, le CGF travaille à la rédaction de procédures convenues relatives à la mise en œuvre de la LAF ou du RAF d’une Première Nation. Les participants au programme de subvention de 10 ans sont ainsi en mesure de démontrer qu’ils répondent toujours aux critères d’admissibilité de la subvention de 10 ans selon l’entente de financement.

Au cours de l’exercice 2023-2024, 14 Premières Nations ont obtenu un soutien en développement de la capacité visant à maintenir leur admissibilité à la subvention de 10 ans, ce qui comprend les activités présentées dans le tableau ci-dessous.

FIGURE 13 : Soutien en développement de la capacité lié aux exigences de la subvention de 10 ans

Mise en œuvre initiale de la LAF
- Budgets annuels - Rapports financiers trimestriels - Rapports financiers mensuels
Éléments liés à la subvention de 10 ans
- Gouvernance à l’égard de la politique relative au système de gestion financière - Politique financière - Plan financier pluriannuel - Rapport annuel - Organigramme - Plan stratégique - Établissement du Comité des finances et d’audit



Parmi les occasions pour le personnel du CGF de divers emplacements de se réunir durant l’année figure le rassemblement annuel des Fêtes à West Vancouver et à Ottawa.





Nouvelles occasions et engagements externes

Le travail continu du CGF pour établir de nouveaux programmes et services en réponse aux besoins des Premières Nations nécessite d'être à l'affût des nouveaux défis qui surgissent ainsi que des occasions à saisir et à défendre dans l'intérêt des Premières Nations.



Grant Christoff
LL. B., IAS.A, B. Com.

Avocat général et directeur,
Occasions stratégiques
Premières Nations des Sauteaux
Colombie-Britannique



Catherine Irwin-Gibson
BA, LL. B., M.A.P.

Conseillère juridique et
directrice adjointe,
Occasions stratégiques

Occasions stratégiques

La mission de l'équipe Occasions stratégiques se poursuit alors que nous répondons aux besoins nouveaux ou encore non résolus exprimés par les Premières Nations et pour lesquels elles souhaitent obtenir le soutien du CGF. Ensemble, avec les principales Nations et les institutions qui sont nos partenaires, nous faisons avancer la recherche en vue de favoriser la réconciliation économique et de soutenir les Nations que nous servons.

Nous avons poursuivi la tournée du projet Feuille de route afin de présenter aux Premières Nations des parcours facultatifs permettant de concrétiser la promesse de la DNUDPA, alors que les Nations passent de la gestion de la pauvreté à la création de richesse. Le projet Feuille de route est conçu pour être évolutif et continuer de s'adapter aux besoins des Nations, en fonction des rétroactions recueillies.

Nous sommes très heureux de la qualité du personnel composant l'équipe Occasions stratégiques. Ces personnes proposent des idées innovantes et travaillent avec acharnement pour obtenir des données rigoureuses et irréfutables sur lesquelles fonder les décisions. Au cours du dernier exercice, nous avons réalisé une étude de délimitation de l'étendue pour l'une des propositions du projet Feuille de route, la Commission d'investissement autochtone, et nous avons réalisé des travaux préliminaires à l'étude de délimitation de l'étendue à l'égard d'une autre proposition, la Banque de développement autochtone, en

collaboration avec un expert des banques de développement reconnu mondialement. Nous poursuivons les études de marché pour ces deux projets et avons pour objectif d'établir des comités directeurs composés de représentants de Nations et d'organisations intéressées afin d'orienter les travaux futurs. Ultimement, ces initiatives découlent des demandes des Premières Nations et sont dans leur intérêt, et nous voulons que celles-ci en prennent les rênes.

Le CGF a soutenu la création de plusieurs politiques associées à la certification du système de gestion financière pour les organisations sans but lucratif et a réalisé le premier examen des normes pour les OSBL.

L'équipe Occasions stratégiques, avec ses collègues des autres secteurs du CGF, continue de faire progresser les discussions sur la nouvelle relation financière avec l'Assemblée des Premières Nations et avec SAC. Les gouvernements des Premières Nations ont besoin de sources de revenus à long terme, durables, prévisibles et souples, et le CGF propose des solutions en ce sens aux Premières Nations.

Au cours du prochain exercice, l'équipe Occasions stratégiques poursuivra son travail de mise en œuvre du projet Feuille de route et apportera son soutien à la direction du CGF ainsi qu'aux autres secteurs d'activités, et ce, tout en s'assurant d'être prête à répondre aux demandes des clients du CGF au sujet des nouveaux enjeux qui se présenteront.

Rôle d’organisme de réglementation économique de l’Atlantic First Nations Water Authority (AFNWA) – Projets futurs

Le CGF a toujours soutenu et continue de soutenir de façon inébranlable l’Atlantic First Nations Water Authority (AFNWA), pour laquelle il est devenu un partenaire. Nous sommes fiers d’être l’organisme de surveillance économique des activités de l’AFNWA. L’AFNWA a conclu avec succès sa première année complète d’exploitation. Elle offre actuellement des services de gestion de l’eau à 12 communautés, et elle prévoit augmenter le nombre de communautés auxquelles elle peut offrir ces services.

Notre rôle de surveillance consiste à déterminer le caractère prudent des décisions de planification et de l’établissement des budgets pour les services de gestion de l’eau, une responsabilité que nous prenons au sérieux. La fonction de surveillance est fondée sur les directives relatives à la pratique élaborées en collaboration avec l’AFNWA et SAC. Dans le cadre de cette fonction de surveillance économique, nous avons examiné de nombreux plans et budgets liés à l’exploitation et aux dépenses en capital, et nous avons déterminé qu’ils étaient prudents. Lorsque nous avons examiné plus en détail les directives relatives à la pratique, nous avons constaté qu’il serait utile de les réviser et de les simplifier pour améliorer leur efficacité globale de même que l’efficacité du CGF dans son rôle de surveillance.

Dans le cadre des activités de surveillance économique du CGF, nous avons également fait des recherches afin de trouver d’autres communautés des Premières Nations susceptibles d’assumer elles-mêmes les services de gestion de l’eau selon un modèle semblable à celui de l’AFNWA. La première phase de cette recherche est maintenant terminée, et la deuxième phase démarrera au cours de l’exercice 2024-2025. La deuxième phase s’appuiera sur les paramètres et les critères établis durant la première phase et les extrapolera afin de trouver des communautés susceptibles de vouloir s’associer à d’autres communautés à proximité pour offrir des services de gestion de l’eau en partenariat. La troisième phase consistera en une analyse coûts-bénéfices de la prise en charge de tels services pour

les communautés visées, ce qui leur offrira une base sur laquelle s’appuyer pour étudier la possibilité d’offrir elles-mêmes ces services.

Le CGF a également rencontré des organisations aux objectifs semblables, et continuera de le faire, afin de discuter de possibles partenariats pour d’autres projets d’infrastructure, comme le logement et d’autres services publics.



Projet Feuille de route et tournée

Le projet Feuille de route est un projet dirigé par les Autochtones entièrement facultatif qui vise à soutenir les Premières Nations dans l’atteinte de la prospérité économique et de l’autodétermination. Le projet Feuille de route a pour objectif de permettre l’atteinte des objectifs de développement économique, l’autonomie et une capacité d’autonomie gouvernementale efficace des Premières Nations. Il soutient également la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) au moyen d’initiatives dirigées par les Autochtones ainsi que le respect des droits inhérents des peuples autochtones énoncés dans la Constitution canadienne. Le projet Feuille de route offre des options réalistes et significatives de soutien aux gouvernements des Premières Nations souhaitant autre chose que l’approche à taille unique actuelle d’un système colonial qui a échoué.

Le projet Feuille de route vise à permettre ce qui suit pour les Premières Nations :

- Décisions de fond éclairées reposant sur des statistiques et des données
- Meilleures infrastructures grâce à un soutien institutionnel et à un meilleur accès au capital
- Réconciliation économique grâce à une économie autochtone vigoureuse
- Plus grande autonomie grâce à des options permettant d’accroître les pouvoirs juridiques et financiers des Premières Nations
- Économies d’échelle et prestation de services améliorée grâce à la collaboration entre les Premières Nations
- Meilleure gouvernance grâce au développement de la capacité et au soutien d’institutions autochtones

Le CGF a mis au point une illustration de la façon dont le projet Feuille de route peut être bénéfique pour les Premières Nations dans une courte vidéo animée accessible sur notre [site Web](#).

En 2023-2024, nous avons entamé la tournée du projet Feuille de route à l’échelle du Canada. Au cours de l’exercice, nous avons donné 23 ateliers et présentations pour les dirigeants et les cadres supérieurs des Premières Nations dans le cadre de cette tournée. La tournée du projet Feuille de route est une occasion pour les Nations de discuter des obstacles qui nuisent à l’atteinte de leurs objectifs socioéconomiques et d’explorer de possibles solutions. Les conversations honnêtes et ouvertes avec les dirigeants des Premières Nations qui ont eu lieu lors de ces événements ont permis de confirmer que les préoccupations pressantes en matière de santé et de sécurité empêchent parfois une Nation de se concentrer sur les occasions de développement économique et social.

La tournée du projet Feuille de route a permis d’échanger avec les Nations à propos des huit chapitres du projet, qui totalisent plus de 400 pages de propositions de changement concret.

La tournée du projet Feuille de route a permis aux communautés des Premières Nations et à leurs dirigeants d’échanger avec nous à propos de leurs expériences, de leurs priorités et des solutions qui produiraient les meilleurs résultats.

Les activités de la tournée du projet Feuille de route continuent de permettre les échanges avec les gouvernements, les organisations et les leaders autochtones en vue de l’avancement des propositions du projet.

23

ateliers et présentations ont eu lieu en 2023-2024 dans le cadre de la tournée du projet Feuille de route

COMMISSION D'INVESTISSEMENT AUTOCHTONE : ÉTUDE DE DÉLIMITATION DE L'ÉTENDUE

Il existe une lacune importante dans les services d'investissement et les avantages financiers s'y rattachant qui sont accessibles aux gouvernements et aux organisations autochtones, y compris ceux ayant d'importants portefeuilles d'actifs et des règlements en cours. Par exemple, la Banque Royale du Canada estime que des actifs d'investissement de 20 milliards de dollars sont détenus dans des fiducies pour la population autochtone du Canada. À l'échelle du Canada, de 20 à 100 milliards de dollars de plus sont anticipés au cours des prochaines années relativement aux revendications territoriales, aux règlements et au développement de ressources qui sont en cours.

Une solution proposée consiste en la création de la Commission d'investissement autochtone (CIA), qui pourrait agir comme un gestionnaire de fonds pour les Premières Nations, comme le font la Caisse de dépôt et placement du Québec et d'autres gestionnaires de fonds provinciaux. La CIA offrirait un soutien à l'ensemble des Premières Nations pour leur permettre de :

- regrouper les investissements et réaliser des économies d'échelle afin de générer de meilleurs taux de rendement et une plus grande diversification;
- réinvestir dans les communautés;
- utiliser les investissements pour modeler les décisions prises par les entreprises et avoir un impact positif pour les générations à venir.

En 2023-2024, le CGF a réalisé une étude de délimitation de l'étendue – appuyée par RCAANC au moyen d'un financement fondé sur une proposition – afin de procéder à une étude et d'échanger avec les parties prenantes dans le but de créer un plan d'action pour l'établissement de la CIA. Cette proposition a été bien accueillie par de nombreuses Nations. L'étude de délimitation de l'étendue a permis de constater un intérêt soutenu au sein des leaders autochtones pour l'établissement d'un gestionnaire d'actifs autochtone et de confirmer que la taille relativement petite de la plupart des fiducies autochtones constitue un obstacle au rendement à long terme en raison de frais élevés. L'étude de délimitation de l'étendue a également permis de déterminer que la création de la CIA favoriserait l'autodétermination des peuples autochtones, de même que des investissements culturellement appropriés, en plus de correspondre aux principes de la DNUDPA et aux priorités stratégiques du gouvernement du Canada.

En mars 2024, le CGF a obtenu un financement de 500 000 \$ pour poursuivre les travaux liés à la CIA proposée. Ce financement permettra au CGF, au cours de 2024-2025, de poursuivre les études de marché afin de déterminer la demande pour la CIA et de former un comité directeur composé de représentants de Nations souhaitant que ce projet voie le jour. Ultimement, le projet d'établissement de la CIA doit être orienté et mené par ceux qui y voient une valeur.

Réalisation de l'étude de délimitation de l'étendue pour la Commission d'investissement autochtone proposée

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT AUTOCHTONE : S'ATTAQUER AU MANQUE D'ACCÈS AU CAPITAL

Le besoin d'avoir accès à du capital pour les dirigeants et les entrepreneurs au sein des Premières Nations est bien connu. Plus précisément, ils ont besoin :

- d'accéder à davantage de capital que ce que les banques à charte peuvent actuellement leur accorder pour des projets sur les réserves;
- d'accéder à davantage de capital que ce à quoi les entrepreneurs ont actuellement accès dans le cadre des programmes de financement conçus spécialement pour eux;
- d'avoir accès à du capital au rythme des activités commerciales.

Avec d'autres institutions, le CGF a milité pour l'obtention de garanties de prêts de la part du gouvernement fédéral, et un montant de 5 milliards de dollars en garanties de prêts a été prévu au budget fédéral de 2024. Cependant, les garanties de prêts ne peuvent remédier à la totalité des lacunes en matière d'accès au capital pour les projets et les entreprises des Premières Nations.

Au cours du dernier exercice, le CGF a réalisé une étude de délimitation de l'étendue préliminaire sur les mécanismes actuels d'accès au capital et sur la nécessité de rehausser l'accès au capital – de même que sur la possibilité d'établir une Banque de développement autochtone pour remédier à ces lacunes. En collaboration avec Momentus, un spécialiste des banques de développement ayant contribué à établir des banques de développement partout dans le monde, le CGF a élaboré les exigences permettant de répondre à ces besoins. L'une des principales recommandations de l'étude de délimitation de l'étendue préliminaire est de créer une Banque de développement autochtone (BDA) comme approche privilégiée pour mobiliser du financement pour l'économie autochtone. Une Banque de développement autochtone servirait de source complémentaire de financement, comblerait les lacunes du marché et appuierait les efforts de développement économique et de réconciliation.

Au cours de 2024-2025, le CGF réalisera des études de marché plus approfondies afin de réunir les parties souffrant de ce manque d'accès au capital en vue de formuler une solution permettant l'accès au capital en temps voulu, à l'endroit voulu et selon le mode voulu. Nous continuons de travailler en étroite collaboration avec nos partenaires, l'ANSAF et l'AFPN, afin de déterminer la façon dont le financement de développement pourrait voir le jour ainsi que la forme qu'il pourrait prendre.

À cette fin, la plus grande priorité du CGF est de répondre aux besoins des Nations qu'il sert. En travaillant avec d'autres institutions dirigées par les Autochtones, le CGF vise à insuffler le dynamisme nécessaire pour résoudre le manque d'accès au capital et à favoriser une croissance significative de l'économie autochtone.

Réalisation d'une étude de délimitation de l'étendue préliminaire pour la Banque de développement autochtone proposée

Données et statistiques sur les Premières Nations

Le CGF dirige l'Initiative sur les statistiques des institutions de la LGF dans le cadre du projet Feuille de route. Cette initiative transformatrice est fondée sur trois piliers :

- 1. Établir une base de données économiques et financières exhaustive.
- 2. Créer des relations de collaboration avec les gouvernements des Premières Nations et les partenaires.
- 3. Permettre l'utilisation de la statistique appliquée pour fournir de l'information approfondie aux dirigeants des Premières Nations et aux décideurs.

Grâce à ses connaissances spécialisées en matière de finances des Premières Nations, le CGF est bien positionné pour créer de la valeur en développant les capacités liées aux données, aux statistiques et à la recherche afin de mieux servir les gouvernements des Premières Nations. Le CGF travaille avec ses institutions sœurs issues de la LGF à la création de moyens d'accéder aux données sur les Premières Nations et d'obtenir des résultats fondés sur l'analytique pouvant être utiles, tout en assurant la confidentialité des données. L'accent est mis sur la politique budgétaire et économique, mais dans certains cas, des indicateurs socioéconomiques et de bien-être seront également présents. L'objectif est de permettre aux Nations de déterminer l'information la plus pertinente pour elles ainsi que les indicateurs clés auxquels elles accordent la plus grande valeur, et de s'assurer que les données et les analyses qui leur sont fournies seront utiles pour répondre à

leurs besoins. Au cours du prochain exercice, nous espérons être en mesure de déployer la base de données auprès de Nations souhaitant tester l'Initiative sur les statistiques dans le but de lui faire prendre forme.

Les données et les statistiques joueront un rôle essentiel dans la prise de décisions au sein des institutions de la LGF, des gouvernements des Premières Nations et d'autres partenaires. En jumelant l'analyse statistique à la vision du monde des Autochtones, cette initiative permettra d'obtenir de nouvelles informations utiles pour les communautés des Premières Nations et pour l'avancement des perspectives autochtones, et ce, à l'échelle locale, provinciale et nationale.

Le 5 février 2024, le CGF a publié un rapport intitulé *Value of the FMA to First Nations*, son premier rapport public reposant sur des données recueillies dans le cadre de l'Initiative sur les statistiques. Ce rapport fait état des progrès réalisés par les gouvernements des Premières Nations grâce à la collaboration avec les institutions de la LGF, principalement pour la période allant de 2006 à 2021. Il révèle que la participation active au sein de la LGF est associée à une meilleure santé financière et à de meilleurs résultats sociodémographiques pour les communautés des Premières Nations, et ce, dans une mesure considérable. Reposant sur une analyse détaillée des données, notamment la comparaison de données de recensement et d'états financiers audités, ce rapport met en lumière le caractère essentiel d'une gestion financière rigoureuse et les résultats positifs de la participation à la LGF en vue du développement des communautés et de leur autonomie financière.

CONSEIL ÉCONOMIQUE AUTOCHTONE

Le quatrième chapitre du projet Feuille de route, intitulé Libérer le potentiel économique des Premières Nations, indique qu'il « n'existe aucune organisation qui chapeaute les conditions de développement économique pour les Premières Nations » et que la création d'un Conseil économique autochtone (CEA) permettrait « de coordonner le soutien institutionnel relatif au climat d'investissement des Premières Nations et de promouvoir des changements politiques qui bénéficieront à celles-ci. »

Une occasion importante de faire progresser la création du CEA s'est présentée lorsque SAC a affecté des ressources dans le budget fédéral de 2023 à l'élaboration d'un cadre de réconciliation économique reposant sur des travaux existants tels que le projet Feuille de route et

la Stratégie économique nationale pour les Autochtones.

Le CGF et l'Association nationale des sociétés autochtones de financement (ANSAF) se sont portés volontaires pour réunir des organisations autochtones nationales (OAN) afin de créer un cadre stratégique national. Le CGF a saisi cette occasion de faire avancer le concept de CEA proposé dans le projet Feuille de route.

Durant les travaux initiaux réalisés par le CGF en collaboration avec les OAN partenaires, les représentants ont fait preuve de professionnalisme et d'engagement dans le but de prouver que le concept de CAE peut fonctionner. Nous sommes impatients de poursuivre cette collaboration afin de renforcer le développement économique autochtone.



Affaires publiques

L'équipe Affaires publiques du CGF dialogue avec les Premières Nations, fait progresser les discussions politiques avec les gouvernements fédéral et provinciaux, sollicite la communauté financière à l'égard de la réalité des Premières Nations, organise des événements percutants, répond aux demandes des médias et informe le grand public.

Comptant du personnel en communications, en relations gouvernementales et en gestion d'événements, la fonction Affaires publiques communique les réussites des Premières Nations clientes à divers auditoires, soutient les efforts visant à défendre les intérêts des Premières Nations et fait connaître les différents programmes et services du CGF. L'équipe fait également valoir le succès de la LGF et des institutions de la LGF et prête main-forte aux appels d'investissements visant à favoriser l'atteinte des objectifs de développement socioéconomique des Premières Nations.

En 2023-2024, l'équipe a dirigé la planification et la réalisation du populaire congrès *Les Premières Nations ouvrent la voie 6*, a coordonné la défense des modifications à la LGF et a rehaussé la présence du CGF sur les médias sociaux afin de communiquer à grande échelle les réussites des Premières Nations et les services offerts par le CGF.

Le congrès *Les Premières Nations ouvrent la voie 6* a obtenu le plus haut taux de participation et le plus grand succès jusqu'à maintenant, comptant plus de 500 participants.

La collaboration entre le CGF et les Premières Nations de l'Australie s'est accrue grâce à la délégation australienne présente au congrès et au protocole d'entente conclu.



Robert South
BA

**Directeur,
Affaires publiques**

Représentations publiques

Le CGF est de plus en plus invité à offrir une opinion d'expert sur les propositions de projets de loi, de règlement et de lignes directrices des gouvernements, des organismes gouvernementaux et d'autres organisations. Il peut s'agir tant de l'établissement de normes pour les entreprises que de modifications aux politiques qui ont ou qui pourraient avoir une incidence sur les Premières Nations. Voici certains des commentaires que nous avons fournis au cours de l'exercice 2023-2024.

Plan d'action relatif à la DNUDPA

Le gouvernement du Canada a élaboré le Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* afin de favoriser la mise en œuvre de la DNUDPA. De nombreuses organisations autochtones ont exprimé des préoccupations relativement à ce plan d'action. Plusieurs de ces préoccupations ont trait à l'efficacité des

mesures contenues dans le plan d'action et à la mesure dans laquelle elles reflètent la vision de la DNUDPA. Le CGF fait partie des organisations qui ont réagi à ce plan d'action. Nos commentaires ont été compilés, avec le soutien et l'apport de nombreuses institutions autochtones. Ils font état des idées et des préoccupations actuelles au sujet du plan d'action relatif à la DNUDPA. L'objectif principal de nos commentaires était de signaler que le CGF et d'autres institutions dirigées par les Autochtones sont disposés, prêts et capables de passer à l'action, avec le gouvernement canadien, afin de mettre en œuvre la DNUDPA de façon plus soutenue et plus complète.

Projet de loi 85

Le CGF a commenté le projet de loi 85 des Territoires du Nord-Ouest visant à permettre au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest d'adopter la DNUDPA et expliquant comment elle sera mise en œuvre. Le document du CGF félicite le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

pour le leadership dont il a fait preuve à l'égard de la DNUDPA et contient des commentaires sur la substance du projet de loi 85, notamment des recommandations sur la reconnaissance des pouvoirs financiers dont les gouvernements des Premières Nations ont besoin et sur le fait que des gouvernements autochtones dirigent l'élaboration du plan d'action relatif à la DNUDPA pour les Territoires du Nord-Ouest.

Priorités de l'ISSB

Le CGF interagit avec le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB) depuis sa création, et il est un ardent défenseur de l'établissement d'un bureau de l'ISSB au Canada. L'opinion du CGF a été sollicitée pour déterminer les priorités futures de l'ISSB. Le 1^{er} septembre 2023, le CGF a présenté un document prônant la

priorisation par l'ISSB de la biodiversité selon les valeurs autochtones.

Nous défendons cette position parce que les peuples autochtones sont depuis longtemps les gardiens de l'environnement naturel et des experts en matière de biodiversité. Nous

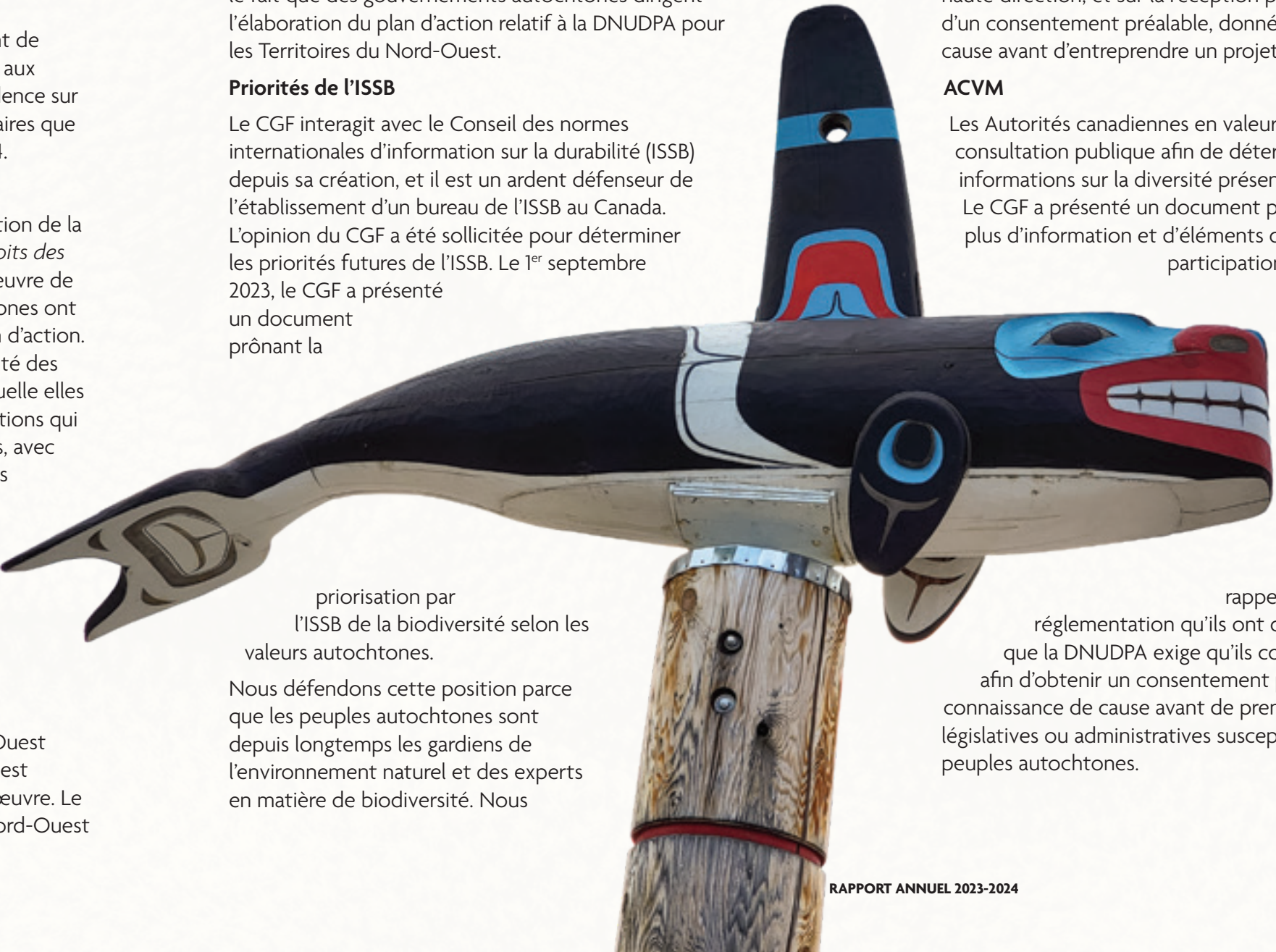
sommes d'avis que les entreprises devraient être tenues de présenter à leurs investisseurs de l'information sur leurs antécédents auprès des peuples et des communautés autochtones, sur le nombre de personnes autochtones faisant partie de leur conseil d'administration ou de leur haute direction, et sur la réception par les sociétés de développement d'un consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause avant d'entreprendre un projet.

ACVM

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont tenu une consultation publique afin de déterminer s'il y a lieu d'augmenter les informations sur la diversité présentées par les sociétés ouvertes. Le CGF a présenté un document prônant la présentation de plus d'information et d'éléments d'information plus précis sur la participation des peuples autochtones – il s'agit

du formulaire B. Nous avons indiqué dans notre document que le formulaire B fournirait aux investisseurs de l'information utile à la prise de décisions et engendrerait vraisemblablement une plus grande diversité, y compris pour les premiers peuples du Canada protégés par la Constitution. Dans notre document, nous

rappelons également aux organismes de réglementation qu'ils ont des obligations envers le public et que la DNUDPA exige qu'ils consultent les peuples autochtones afin d'obtenir un consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause avant de prendre une décision au sujet de mesures législatives ou administratives susceptibles d'avoir une incidence sur les peuples autochtones.





Les Premières Nations ouvrent la voie 6 : Prendre notre destin en main

Du 14 au 16 novembre 2023 s'est tenu, à Gatineau, au Québec, le sixième congrès annuel *Les Premières Nations ouvrent la voie*, sous le thème *Prendre notre destin en main*, organisé par l'Autorité financière des Premières Nations (AFPN), la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN), l'Institut des infrastructures des Premières Nations (IIPN), le Conseil consultatif des terres des Premières Nations (CCT) et le CGF. Le congrès met en valeur des Premières Nations de partout au Canada qui sont aux premières loges de l'accroissement de leurs pouvoirs et de leur économie. Ce congrès est une plateforme permettant de mettre en lumière les accomplissements réalisés grâce à des ententes et des lois initiées par des Premières Nations afin d'atteindre une plus grande indépendance financière, une meilleure gestion financière, du financement par obligations et une saine gouvernance des terres.

Cet événement en mode hybride a accueilli sur place plus de 500 représentants de Nations partout

au Canada ainsi qu'une délégation de l'Australie, et presque 100 représentants de partout au Canada en mode virtuel. Ce congrès a donné l'occasion aux participants de se renseigner davantage sur les façons dont les institutions de la LGF et le Conseil consultatif des terres soutiennent et rehaussent les innovations dans les relations financières des Premières Nations avec la Couronne. Ce fut également l'occasion pour les représentants des Premières Nations de réseauter et d'obtenir de l'information sur :

- ce à quoi les relations financières des Premières Nations pourraient ressembler dans l'avenir;
- l'accroissement des pouvoirs fiscaux des Premières Nations;
- l'accès aux marchés financiers mondiaux pour les Premières Nations;
- les certifications en gestion financière;
- la subvention de 10 ans;
- le registre foncier.



Photos du congrès Les Premières Nations ouvrent la voie 6 qui s'est tenu à Gatineau, au Québec.

Mise à jour sur les modifications législatives

Le CGF et le régime de la LGF doivent tous deux continuer d'évoluer et de s'améliorer afin de répondre aux besoins changeants des gouvernements des Premières Nations qu'ils servent.

Le 20 juin 2023, les modifications apportées à la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF) ont reçu la sanction royale. Ces modifications permettent d'améliorer la LGF de manière à permettre aux institutions comme le CGF de mieux servir les gouvernements des Premières Nations. Les principales modifications sont les suivantes :

- Création de l'Institut des infrastructures des Premières Nations (IIPN) à titre de quatrième institution issue de la LGF.
- Élargissement de l'accès aux services du CGF pour inclure un nouveau groupe de clients, notamment les conseils tribaux, les Premières Nations signataires d'un traité moderne et les Nations autonomes.
- Possibilité pour les institutions issues de la LGF de recueillir des données afin de suivre la croissance et de rehausser leur capacité de soutenir les gouvernements des Premières Nations dans la planification et la prise de décisions fondées sur des éléments probants.
- Levée du Règlement sur le financement garanti par d'autres recettes dans la LGF afin de simplifier le processus selon lequel les Premières Nations accèdent à du capital sous le régime de la LGF.
- Possibilité pour le CGF de tenir son assemblée générale annuelle en mode virtuel.
- Modification du poste de président exécutif du CGF pour le faire passer d'un poste à temps partiel à un poste à temps plein.

Le CGF a participé à la rédaction des modifications et à leur examen par le Parlement. Nous avons organisé des discussions ouvertes avec des Nations inscrites à l'annexe de la LGF ainsi qu'avec des Nations signataires d'un traité moderne et des Nations autonomes avant de présenter les modifications au Parlement, le 23 mars 2023. Le soutien sans équivoque des Premières Nations et le maintien du caractère facultatif de la LGF ont facilité l'adoption rapide des modifications par le Parlement.

« Les modifications apportées à la LGF répondent aux besoins des Premières Nations, et nous sommes heureux de les voir adoptées dans une loi au Canada. Elles répondent aux demandes d'outils pour l'aménagement d'infrastructures et permettent au CGF d'offrir dorénavant un soutien en gestion financière et en gouvernance administrative aux conseils tribaux, aux Nations signataires d'un traité moderne, aux groupes autonomes et aux organisations sans but lucratif autochtones. »

– Harold Calla, président exécutif du CGF

Manny Jules, CFPN; Harold Calla, CGF et Allan Claxton, IIPN se sont présentés devant le Comité sénatorial des peuples autochtones le 6 juin 2023 pour défendre le besoin d'adopter le projet de loi C-45, la Loi modifiant la Loi sur la gestion financière des premières nations.





Forces et capacités organisationnelles

Le CGF poursuit sa transformation organisationnelle afin de s'assurer de pouvoir continuer de répondre aux demandes des clients et d'être en mesure de consolider sa collaboration avec les institutions de la LGF et ses partenaires gouvernementaux. Nous sommes déterminés à offrir nos programmes de façon efficace et efficiente et avec compétence, agilité et intégrité.

Ressources humaines

Le CGF travaille à bâtir et entretenir une culture autochtone forte au sein de l'organisation. Pour la fonction Ressources humaines, il s'agit entre autres de se concentrer sur le recrutement et la rétention de talents autochtones et d'offrir des expériences culturelles à tous les membres du personnel.

Entretenir la culture autochtone

Qu'il s'agisse d'une prière par une personne aînée, de tambours ou de chants pour débiter un rassemblement du personnel, ou encore de cérémonies lors de journées importantes telles que la Journée nationale des peuples autochtones ou la Journée des vétérans autochtones, le CGF se veut un espace rassurant et accueillant pour l'expression, la sensibilisation et la célébration culturelles. En 2023-2024, nous avons créé un nouveau poste de spécialiste de l'apprentissage culturel autochtone au sein de notre équipe de RH afin de soutenir la croissance et l'apprentissage culturels continus.

Nous offrons aux employés des occasions uniques et intéressantes d'en savoir plus sur les cultures autochtones de partout au Canada. En 2023, ces occasions ont consisté notamment en des événements régionaux ayant pour objectif de réunir l'ensemble du personnel pour vivre des expériences autochtones et de consolidation d'équipe. Que les membres du personnel soient ou non des Autochtones, tous ont l'occasion d'en savoir plus sur les différentes cultures autochtones et de les accueillir. Nous favorisons la cohésion au sein de l'équipe grâce à des valeurs partagées et à un sentiment d'appartenance qui rehaussent la rétention d'employés.

Comme l'illustre le tableau ci-après, la représentation autochtone au sein de notre conseil d'administration et de la haute direction est élevée. Notre équipe de direction comprend également un aîné parmi ses membres.



Jennifer Tetrault

**Gestionnaire principale,
Ressources humaines**

Développement des talents

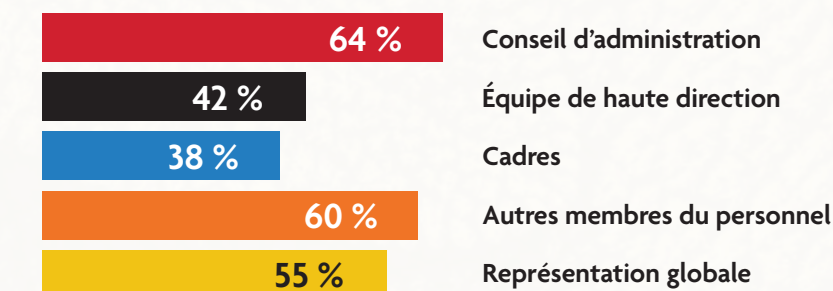
En 2023-2024, le CGF est devenu la première organisation autochtone autorisée à dispenser de la formation aux futurs CPA de la Colombie-Britannique. Ainsi, le CGF peut soutenir les futurs CPA en leur offrant de la supervision, des conseils, de la formation en milieu de travail, des directives sur les enjeux éthiques et des examens des progrès réalisés.

Au cours du dernier exercice, nous avons également lancé la plateforme de formation en ligne Udemty à laquelle tous les employés ont accès gratuitement et qui contient plus de 180 000 cours.

Le programme Emplois d'été Canada est une façon de favoriser le perfectionnement de jeunes talents autochtones. Au cours de 2023-2024, nous avons accueilli six stagiaires dans le cadre de ce programme. Notre équipe

RH s'est également agrandie au cours de l'exercice avec l'ajout d'un poste d'adjoint/adjointe de direction pour nous aider à répondre aux besoins de notre organisation en croissance, dont le personnel se chiffre désormais à 122 personnes.

FIGURE 14 : Pourcentage de personnes autochtones au sein du personnel du CGF, par échelon, 2023-2024



Santé et bien-être

Le CGF accorde une grande priorité à la santé et au bien-être de ses employés, tant au travail que dans leur vie personnelle, et il le montre au moyen d'une gamme complète d'avantages sociaux, de soutien en santé mentale et d'un compte flexible de dépenses en santé. Ces avantages sont accompagnés d'activités organisées par notre comité de santé et bien-être et notre comité d'activités culturelles et sociales. Par ailleurs, notre comité de diversité, équité et inclusion joue un rôle essentiel pour favoriser un milieu de travail inclusif.

Notre souplesse est un autre atout qui nous permet d'attirer et de conserver dans nos rangs les meilleurs talents. Nous offrons la possibilité de travailler en mode hybride, en télétravail ou au bureau. À la fin de l'exercice 2023-2024, 56 % du personnel du CGF travaillait en mode hybride.



Le personnel est passé de 103 à 122 personnes afin de répondre à la demande croissante de services aux Premières Nations

Services intégrés

L'équipe Services intégrés offre au CGF un soutien en matière de planification stratégique, organisationnelle et financière. Les Services intégrés comprennent les services financiers et technologiques ainsi qu'en matière de médias numériques, de gestion des documents, d'accès à l'information, de gestion des immeubles et de soutien administratif de même que d'élaboration et de mise en œuvre de politiques.

Processus de certification du SGF

Tandis que le CGF continue d'offrir des services de grande qualité à ses clients, d'accroître sa clientèle et d'entreprendre de nouveaux projets, l'équipe Services intégrés veille à ce que les systèmes internes du CGF et son système de gestion financière demeurent conformes aux pratiques exemplaires. L'équipe Services intégrés met l'accent sur le renforcement des systèmes internes et sur l'amélioration de la comptabilité de gestion, de l'établissement des budgets et des capacités de prévision.

Au cours de 2023-2024, l'équipe a lancé une nouvelle initiative pour s'assurer que nos propres processus financiers et normes financières répondent aux critères s'appliquant aux Premières Nations souhaitant



Sarah Berto
CPA, CA

Directrice,
Finances et opérations

obtenir la certification du SGF. Ce processus nous permettra de mieux comprendre ce que vivent nos clients lors du parcours vers la certification du SGF. En parallèle, il permettra au CGF de donner l'exemple et de remédier à toute lacune pouvant être présente en raison de la récente croissance de l'organisation.

Plan stratégique pour les TI

Le CGF s'est engagé à respecter les normes les plus rigoureuses en matière d'outils, de sécurité, de formation et d'innovation technologiques afin de soutenir tous les secteurs dans lesquels il offre des services aux Premières Nations. Au cours de 2022-2023, le CGF a réalisé un examen exhaustif de ses systèmes de TI, ce qui a donné lieu à l'élaboration d'un plan stratégique de cinq ans pour les TI visant à permettre au CGF de créer un environnement de TI de grande qualité, hautement réactif et au meilleur coût possible comprenant des services technologiques fiables facilitant la collaboration et une administration efficace et efficiente.

Au cours de 2023-2024, le CGF a entrepris de mettre en œuvre cette stratégie à long terme pour ses TI. En outre, des améliorations importantes ont été apportées afin de rehausser la maturité de la cybersécurité du CGF en se fondant sur les constatations faites dans le cadre de l'évaluation de la sécurité informatique de 2022-2023.



La direction que nous prenons

Le plan directeur du CGF pour 2024-2025 a été approuvé par le conseil d'administration le 14 mars 2024. Les principales initiatives pour 2024-2025 et par la suite comprennent les engagements importants et les orientations stratégiques suivants.

Élargir le programme de Services de soutien pour le SGF : Le CGF élargira le programme de Services de soutien pour le SGF et son rayonnement, ce programme ayant fait ses preuves en permettant de surmonter des obstacles qui empêchaient les Premières Nations d'accéder à des services et à du soutien dans le cadre de la LGF, notamment en raison de l'isolement des communautés, de leur petite taille ou de leur incapacité à attirer du personnel qualifié.

Poursuivre la mise en œuvre du projet Feuille de route en vue d'accroître les pouvoirs et les capacités financières des Premières Nations : Le CGF continuera de promouvoir et de mettre en œuvre une collaboration visant à offrir au Canada et aux Premières Nations une voie vers une plus grande autonomie gouvernementale des peuples autochtones grâce aux institutions dirigées par les Autochtones.

Assurer l'avenir de la gestion des manquements : Le CGF fera le nécessaire pour obtenir un financement permanent pour son Programme de prévention des manquements (PPM) lui permettant d'aider les gouvernements des Premières Nations à développer leurs capacités en gestion financière et à se sortir de la situation de gestion par un tiers. Ce financement permettra au CGF d'élargir le PPM au fil du temps de manière à inclure toutes les Premières Nations intéressées.

Élargir les services du CGF : Grâce aux modifications récemment apportées à la LGF, le CGF pourra continuer d'élargir et de clarifier son mandat en soutien des communautés qu'il sert. Le CGF continuera également son travail collaboratif sur les initiatives visant à faciliter l'offre de services de certification aux Premières Nations autonomes et aux Premières Nations signataires d'un traité moderne.

Appuyer la nouvelle relation financière entre les Premières Nations et le Canada : Depuis l'instauration de cette nouvelle relation en 2018, 143 Premières Nations ont bénéficié des avantages d'un financement à long terme et ont conclu des ententes de subvention de 10 ans avec le Canada. Le CGF continuera de soutenir le programme de subvention de 10 ans par l'entremise du protocole d'entente conclu avec SAC prévoyant notamment l'admissibilité des autorités sanitaires et des conseils tribaux.

Établir une capacité relative aux données et aux statistiques des Premières Nations en vue de prendre des décisions d'orientation éclairées : Les modifications apportées à la LGF confèrent au CGF et aux autres institutions de la LGF un rôle et des capacités rehaussés en matière de collecte de données qui leur permettront de surveiller la croissance et d'améliorer la planification fondée sur des éléments probants ainsi que le processus de prise de décisions à l'égard d'objectifs organisationnels.

Obtenir un financement à long terme stable et durable pour le CGF : Le CGF continuera de faire le nécessaire pour obtenir le financement dont il a besoin de RCAANC et de SAC selon de nouvelles ententes permettant d'avoir une plus grande stabilité et de planifier des engagements à plus long terme à l'égard d'initiatives plus complexes et importantes.

Promouvoir et intégrer les perspectives autochtones dans les normes de présentation de l'information sur la durabilité : Le CGF soutiendra les efforts à l'échelle nationale et mondiale visant à s'assurer que les perspectives, les sensibilités et les circonstances des peuples autochtones sont prises en compte dans les nouvelles normes de présentation des arrangements et des engagements en matière de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Maintenir le rôle d'organisme de surveillance du CGF auprès de l'Atlantic First Nations Water Authority : Le CGF continuera de rehausser son rôle d'organisme de surveillance indépendant pour l'AFNWA, qui a pour mandat d'offrir des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement de l'eau à plus de 4 500 foyers et entreprises situés sur des réserves dans le Canada atlantique. Le CGF offre les services d'organisme indépendant de supervision et de surveillance économique aux fins de la surveillance des activités économiques de l'AFNWA. Cet arrangement pourra servir de modèle pour les futurs projets menés par les Premières Nations visant le transfert de responsabilités actuellement assumées par le gouvernement fédéral en assurant un financement adéquat.

Renforcer la capacité organisationnelle du CGF : Le CGF continuera sa transformation organisationnelle afin de s'assurer de pouvoir continuer de répondre aux demandes des clients, de leur offrir ses services et d'être en mesure de consolider sa collaboration avec les institutions de la LGF et ses partenaires gouvernementaux.





Résultats financiers et faits saillants de 2023-2024

Les faits saillants suivants portant sur les résultats financiers du CGF pour l'exercice clos le 31 mars 2024 doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels, les informations fournies par voie de note et le rapport de l'auditeur indépendant qui les accompagnent. L'analyse qui suit met l'accent sur les soldes et les transactions jugés les plus pertinents pour les utilisateurs des états financiers du CGF. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive.

Nos états financiers annuels pour l'exercice 2023-2024 témoignent de la réceptivité continue du CGF en vue d'élargir et de rehausser les services offerts aux Premières Nations clientes afin de répondre à leurs besoins. D'un point de vue financier, la croissance du CGF s'est poursuivie en 2023-2024, comme le montre l'augmentation des produits et des charges. Cette croissance nous a permis de continuer de soutenir nos clients actuels, de répondre à une demande accrue de soutien des Premières Nations et de poursuivre des projets importants pour l'avancement de l'autonomie économique des Premières Nations.

Le total des produits s'est chiffré à 27,9 M\$ en 2023-2024, en hausse d'un tiers par rapport à ceux de l'exercice 2022-2023. Le CGF a ainsi été en mesure d'augmenter ses charges d'un pourcentage similaire, en mettant l'accent sur les services offerts aux clients.

Le CGF reçoit du financement pour ses programmes versé par le gouvernement du Canada selon des accords de contribution, et il comptabilise ces produits dans ses états financiers au moment où les charges correspondantes sont engagées. Parce que le financement est souvent reçu vers la fin de l'exercice, avant de pouvoir prévoir toute augmentation du financement, le CGF a continué de constituer des soldes de produits reportés. Le financement reçu du gouvernement du Canada (RCAANC et SAC) a augmenté, passant de 26,9 M\$ en 2022-2023 à 38,2 M\$ en 2023-2024, et le total des produits reportés figurant à l'état de la situation financière est passé de 16,9 M\$ à 27,7 M\$. Les produits reportés d'exercices antérieurs sont toujours entièrement pris en compte par le CGF lors de la préparation de son plan directeur annuel et de son budget annuel aux fins de l'approbation par le ministre de RCAANC.

Faits saillants sur l'état de la situation financière

Trésorerie et produits reportés

Le solde en trésorerie a augmenté, passant de 18,7 M\$ au 31 mars 2023 à 28,4 M\$ au 31 mars 2024, ce qui rend compte de l'augmentation des produits reportés. Au 31 mars 2024, le CGF avait comptabilisé des produits reportés liés au financement reçu, mais encore non affecté à des programmes et services, d'un montant de 27,7 M\$. Ce solde de produits reportés est nécessaire pour provisionner la croissance continue du CGF ainsi que ses besoins en trésorerie au cours des 12 prochains mois. Les produits reportés associés au financement reçu de RCAANC et de SAC pour 2023-2024 seront affectés en totalité aux activités principales de l'exercice 2024-2025, tel qu'il est indiqué dans le plan directeur et le budget de 2024-2025 du CGF remis aux ministres de RCAANC et de SAC le 19 avril 2024.

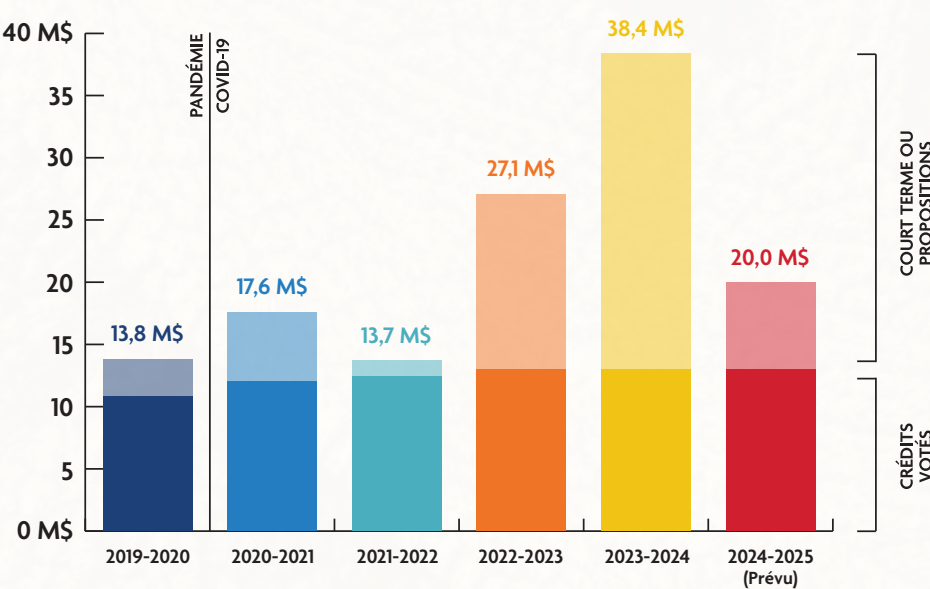
Divers facteurs ont contribué à l'augmentation du solde des produits reportés du CGF au cours des deux derniers exercices. Voici ces principaux facteurs :

- **Non-correspondance temporelle.** Le moment de la réception du financement ne correspond pas aux modalités de financement ou au cycle d'exploitation du CGF. Le financement est souvent reçu vers la fin de l'exercice, ou après le début des projets, ce qui fait en sorte que les travaux (et le financement s'y rattachant) doivent être reportés à l'exercice suivant. Au cours de l'exercice 2023-2024, le financement reçu en fin d'exercice correspondait à un montant de 4,5 M\$ reçu à la fin de mars 2024 relativement au Conseil économique autochtone ainsi qu'au Forum économique des Premières Nations prévu pour 2024-2025.
- **Incertitude relative au financement.** Le CGF a connu une croissance rapide afin de répondre aux besoins des Premières Nations en ajoutant de nouveaux projets et en recrutant du personnel. Le personnel du CGF est passé de 17 personnes à la fin de 2017-2018 à 122 personnes à la fin de mars 2024, ce qui représente une augmentation de plus de 600 % pour cette période. Le financement à long terme que nous recevons (provenant de crédits votés) n'est pas suffisant pour soutenir notre croissance, puisqu'il demeure à 13 M\$ depuis 2022-2023. Ainsi, une grande partie de la croissance du CGF a été financée au moyen d'un financement à court terme fondé sur des propositions, ce qui comprend certains projets dans le cadre de la nouvelle relation financière, comme le PPM, le programme de Services de soutien pour le SGF et le programme de subvention de 10 ans dans le cadre de la nouvelle relation financière (la subvention de 10 ans). Le CGF compte sur les produits reportés et le financement à court terme fondé sur des propositions pour accroître ses activités.

Au 31 mars 2024, aucun engagement de financement n'avait été pris ou confirmé à l'égard du PPM, des Services de soutien pour le SGF et de la subvention de 10 pour 2024-2025. À eux seuls, ces programmes correspondent à une tranche de 4,7 M\$, ou 19 %, des dépenses du CGF pour ses activités principales (25,0 M\$, comme l'indique la figure 19) et ils nécessitent le travail d'environ 26 employés à plein temps.

Les activités du CGF ont connu une croissance importante d'un exercice à l'autre, comme l'illustre la figure 15, mais le financement engagé pour les activités principales du CGF est resté le même depuis l'exercice 2022-2023. Bien que le financement à court terme ou fondé sur des propositions accordé au CGF ait augmenté, le financement à long terme fondé sur des engagements est demeuré à 13 M\$. La figure 15 ci-après montre les variations du financement reçu en cours d'exercice par le CGF au cours des cinq derniers exercices et en vue de l'exercice 2024-2025, y compris la répartition entre le financement à court terme ou fondé sur des propositions et le financement provenant de crédits votés. Les montants pour 2024-2025 ne comprennent que les sources confirmées de financement en cours d'exercice au 31 mars 2024. Pour l'exercice 2023-2024, le financement provenant de crédits votés ne représentait que 50 % des dépenses du CGF pour ses activités principales (25,0 M\$, comme l'indique la figure 19). Le CGF doit combiner des produits reportés et du financement fondé sur des propositions reçu en cours d'exercice pour répondre à ses besoins opérationnels.

Figure 15 : Financement reçu en cours d'exercice en 2023-2024 – Sommaire en glissement annuel (en millions de dollars)



Fonds de réserve pour les interventions

Un montant de 0,5 M\$ aux fins du fonds de réserve pour les interventions du CGF a été comptabilisé à l'état de la situation financière, dans la trésorerie soumise à des restrictions, et un passif compensatoire a également été comptabilisé. En cas de manquement par une Première Nation ou si une Première Nation est à risque de ne pas respecter un accord d'emprunt conclu avec l'Autorité financière de Premières Nations (AFPN), ou encore, si une Première Nation ne se conforme pas aux lois sur les recettes locales régies par la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) en vertu de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF), le CGF a le pouvoir d'intervenir afin d'offrir un soutien et une aide à cette Première Nation, lorsque l'AFPN ou la CFPN lui en fait la demande. Ce fonds de réserve permet au CGF de s'assurer d'être prêt à intervenir et à aider en tout temps, au besoin.

Le ministère Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada a autorisé le CGF à verser un maximum de 1,15 M\$ à ce fonds; toutefois, aucun financement particulier n'a été versé au CGF pour augmenter ce fonds de réserve jusqu'à ce maximum autorisé. Depuis l'entrée en vigueur de la LGF et l'établissement du fonds de réserve pour les interventions, le CGF n'a pas eu à intervenir, et aucun montant n'a été retiré de ce fonds.

Avantages incitatifs à la location reportés

Le CGF loue des espaces de bureau pour son siège social situé à West Vancouver ainsi que pour ses bureaux de Winnipeg, Ottawa et Montréal. Certains des contrats de location de bureaux prévoyaient des périodes de location gratuite, l'augmentation progressive des loyers, du mobilier ou d'autres avantages au moment où le CGF a conclu le contrat de location. Le CGF comptabilise ces avantages incitatifs à la location sur une base linéaire à titre de réduction de la charge locative sur la durée du contrat de location, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Au 31 mars 2024, le CGF avait comptabilisé à l'état de la situation financière un passif de 0,3 M\$ au titre des avantages incitatifs à la location, comparativement à 0,4 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023. La diminution des améliorations locatives au cours de l'exercice rend compte de l'amortissement du solde sur la durée du contrat de location.

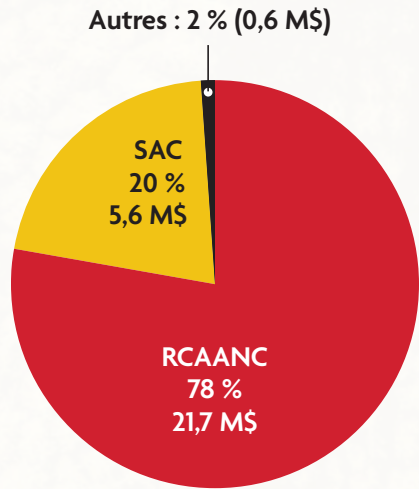
Faits saillants sur l'état des résultats

Produits

Les produits de 27,9 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024 ont augmenté de 6,8 M\$ comparativement à ceux de 21,1 M\$ à l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 30 %. Cette augmentation s'explique essentiellement par le financement supplémentaire comptabilisé dans les produits, associé à une augmentation des charges de l'exercice attribuable à l'accroissement des services du CGF.

Comme le montre la figure 16 ci-dessous, la composante la plus importante des produits du CGF pour l'exercice clos le 31 mars 2024 est constituée du financement fourni par RCAANC (21,7 M\$) et du financement fourni par SAC (5,6 M\$). Les produits provenant de RCAANC représentent plus des trois quarts du total des produits pour l'exercice 2023-2024.

Figure 16 : Produits par source de financement en 2023-2024 (en millions de dollars)



Comme le montre la figure 17, le financement accordé par RCAANC est affecté principalement aux activités principales, pour lesquelles le CGF a comptabilisé des produits de 19,9 M\$ à l'exercice clos le 31 mars 2024. Les activités incluses dans le financement des activités principales fourni par RCAANC comprennent les activités de rayonnement, de certification et de développement de la capacité de même que les fonctions administratives internes. L'augmentation des produits est directement attribuable à l'augmentation des dépenses dans ce domaine, puisque le CGF a continué d'élargir ses services de manière à les offrir à un plus grand nombre de Premières Nations.

Le financement provenant de RCAANC comprend également le financement fondé sur des propositions pour six projets ponctuels, tels que l'étude de délimitation de l'étendue pour la Commission d'investissement autochtone, une composante du projet Feuille de route du CGF. L'exercice 2023-2024 a été le premier exercice au cours duquel le CGF a été l'organisateur principal du congrès *Les Premières Nations ouvrent la voie*, et les produits comprennent un montant de financement de 0,9 M\$ accordé spécifiquement pour cet événement par RCAANC.

Comme l'illustre la figure 17, le financement reçu du Secrétariat de la nouvelle relation financière vise le projet pilote de prévention des manquements du CGF (PPM), le projet pilote de Services de soutien pour le SGF, et le programme de subvention de 10 ans dans le cadre de la nouvelle relation financière. Les produits comptabilisés pour ces trois projets ont totalisé 4,7 M\$ en 2023-2024, comparativement à 3,8 M\$ en 2022-2023, l'augmentation étant directement attribuable à la hausse des dépenses pour le PPM et les Services de soutien pour le SGF, puisque ces programmes sont offerts à un nombre croissant de Premières Nations. À la clôture de l'exercice 2023-2024, 47 Premières Nations travaillaient avec le CGF dans le cadre de ces programmes, comparativement à 30 à la clôture de 2022-2023.

Le CGF reçoit également un financement de SAC en raison de son rôle d'organisme de réglementation économique pour l'Atlantic First Nations Water Authority (AFNWA). Les produits comptabilisés en 2023-2024 en lien avec ce rôle se sont établis à 0,7 M\$, en hausse comparativement à 0,6 M\$ en 2022-2023, en raison du déploiement continu de cette initiative.

Figure 17 : Produits par sources de financement (en millions de dollars)

Entente de financement	2022-2023	2023-2024
RCAANC – Activités principales	15,8 \$	19,9 \$
RCAANC – CIA	0,0	0,6
RCAANC – Congrès <i>Les Premières Nations ouvrent la voie</i>	–	0,9
RCAANC – Autre financement fondé sur des propositions	0,6	0,3
SAC – PPM	1,3	1,6
SAC – Subvention de 10 ans	1,5	1,5
SAC – Services de soutien pour le SGF	1,0	1,6
SAC – AFNWA	0,6	0,7
SAC – Autre financement fondé sur des propositions	0,0	0,2
Autre	0,3	0,6
Total	21,1 \$	27,9 \$

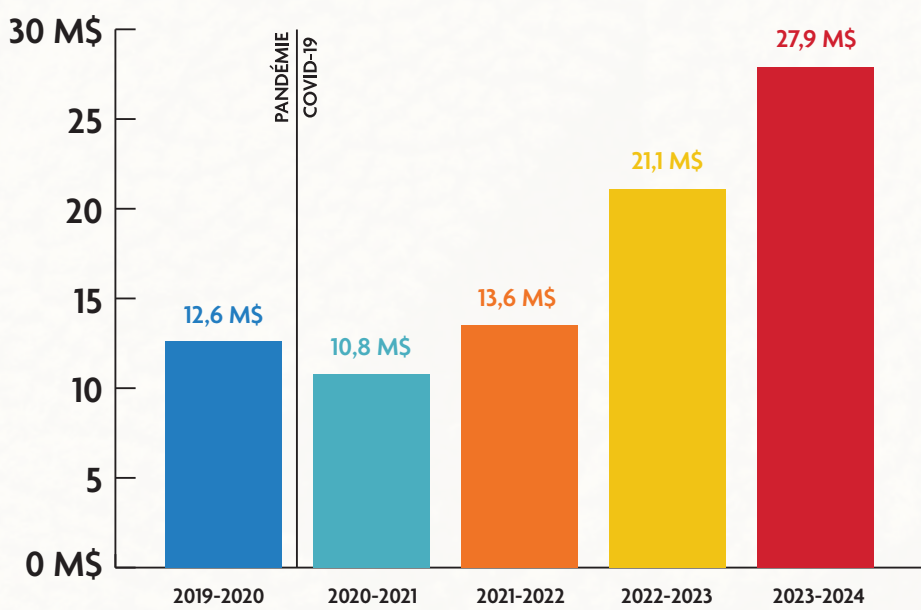
Charges

Les charges comptabilisées par le CGF indiquent la façon dont les produits ont été dépensés en soutien des Premières Nations.

Charges par types de services

Les charges de 27,9 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024 ont augmenté de 6,8 M\$ comparativement à celles de 21,1 M\$ à l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 30 %. Depuis l'exercice 2020-2021, les charges comptabilisées par le CGF ont presque triplé, comme le montre la figure 18.

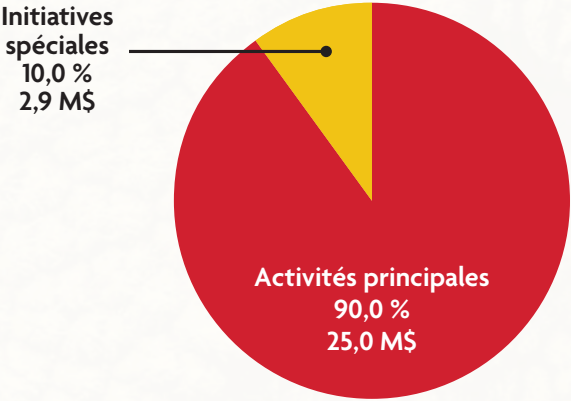
Figure 18 : Sommaire des charges en glissement annuel (en millions de dollars)



Comme l'indique la figure 19, la majorité des charges, soit près de 90 %, est attribuable aux activités principales du CGF. Les activités principales comprennent les dépenses habituellement financées au moyen d'un financement provenant de crédits votés et qui ont trait à la main-d'œuvre, au fonctionnement et à d'autres dépenses qui permettent au CGF de réaliser les activités qui font partie de son mandat. Les activités principales comprennent également les dépenses liées aux activités se rapportant au PPM, à la subvention de 10 ans et aux Services de soutien pour le SGF. Les charges comptabilisées par le CGF pour les activités principales témoignent de l'engagement du CGF à servir les Premières Nations clientes.

La tranche restante des charges, soit 10 %, se rapporte à des initiatives spéciales. Les initiatives spéciales sont les projets pilotes ou non récurrents qui dépendent habituellement d'un financement ponctuel ou d'un financement annuel fondé sur des propositions. Les initiatives spéciales comprennent des activités telles que le congrès *Les Premières Nations ouvrent la voie*, le travail du CGF auprès de l'Atlantic First Nations Water Authority et des études et échanges liés à l'avancement de la proposition de Commission d'investissement autochtone.

Figure 19 : Répartition des charges entre les activités principales et les initiatives spéciales



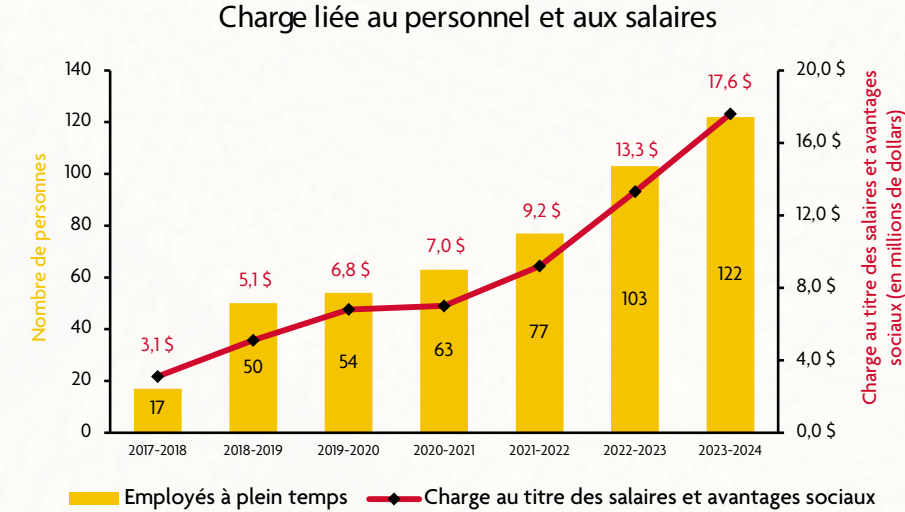
Charges par type

Collectivement, les salaires et les avantages sociaux sont toujours le plus important poste de dépenses du CGF. C'est grâce à son personnel que le CGF a pu bâtir des relations de confiance avec les Premières Nations clientes. Le personnel du CGF est sa ressource la plus précieuse, et le CGF continue d'investir dans son personnel en offrant une rémunération et des avantages sociaux concurrentiels.

Au cours de l'exercice 2023-2024, le personnel du CGF a augmenté, passant de 103 employés au 1^{er} avril 2023 à 122 employés au 31 mars 2024, comme le montre la figure 20. Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, la charge attribuable aux salaires et aux avantages sociaux a augmenté de plus de 4,3 M\$, soit 32 %. La hausse de cette charge est attribuable non seulement à l'embauche de nouveaux employés au cours de l'exercice 2023-2024, mais également à l'incidence sur un exercice complet des embauches réalisées à l'exercice 2022-2023. Cette hausse rend également compte des ajustements de salaires au titre de l'augmentation du coût de la vie et pour tenir compte des conditions du marché afin de maintenir des salaires concurrentiels pour le personnel du CGF et de maintenir en poste les meilleurs talents.

Nos effectifs ont augmenté au rythme de la croissance des besoins de soutien des Premières Nations développant leurs capacités en matière de gouvernance administrative et de gestion financière. Au cours de l'exercice, les effectifs ont augmenté au sein des secteurs servant directement la clientèle de même qu'au sein des services internes, le CGF ayant augmenté ses effectifs pour maintenir le rythme et soutenir ses équipes clients.

Figure 20 : Effectifs en glissement annuel et charge au titre des salaires et avantages sociaux (en millions de dollars)



Les coûts d'exploitation et d'administration ont également augmenté de près de 40 %. La hausse des coûts d'exploitation pour l'exercice rend compte de l'investissement par le CGF dans le renforcement de sa structure interne en raison de la croissance qu'il connaît pour répondre aux besoins de ses clients. Au cours de l'exercice 2023-2024, le CGF a investi dans ses technologies de l'information et a élargi ses espaces de bureau. Vers la fin de l'exercice 2022-2023, le CGF a déménagé son bureau d'Ottawa dans un espace partagé avec la Commission de la fiscalité des premières nations et l'Institut des infrastructures des Premières Nations, deux institutions sœurs du CGF, et le coût total de cet espace plus grand est pris en compte en 2023-2024. Le CGF équilibre son besoin d'espaces de bureau et la croissance de son personnel au moyen d'un modèle de travail hybride afin d'optimiser l'utilisation des espaces existants au fil du temps.

Les déplacements représentent une part importante des charges du CGF, et ce poste a continué d'augmenter considérablement chaque année depuis la pandémie de COVID-19, qui avait freiné les déplacements vers des communautés des Premières Nations. Depuis l'exercice 2021-2022, alors qu'il est à nouveau devenu possible de se déplacer, les déplacements ont augmenté, passant de 0,1 M\$ à plus de 2,2 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024. C'est en personne que le CGF bâtit ses relations avec les Premières Nations clientes et qu'il gagne leur confiance. Les déplacements des membres des équipes travaillant directement avec les clients comptent pour 89 % du total des dépenses liées aux déplacements en 2023-2024. Outre les déplacements dans les communautés, le président exécutif du CGF ainsi que les membres de l'équipe de haute direction sont souvent invités à faire des allocutions et à prendre part à des panels ou encore à participer à des événements de grande envergure à l'échelle régionale, nationale et internationale, et ils doivent donc se déplacer pour soutenir et défendre les intérêts des Premières Nations. D'autres événements importants tenus en 2023-2024 pris en compte dans la charge liée aux déplacements comprennent le congrès annuel *Les Premières Nations ouvrent la voie* et les ateliers sur les Nations prospères pour les Premières Nations visant la certification du SGF.

Incertitudes et risques financiers

La poursuite des activités du CGF dépend du maintien du financement par le gouvernement fédéral pour offrir ses services aux Premières Nations. Le CGF reçoit son financement de RCAANC et de SAC au moyen d'un financement annuel provenant de crédits votés pour ses activités principales et d'un financement particulier fondé sur des propositions pour des projets et initiatives précis. Les montants et les ententes de financement aux fins du fonctionnement continu du CGF conclues avec RCAANC et SAC ne reflètent pas la croissance de la demande pour les services du CGF et de soutien par celui-ci, ce qui pose un risque que les activités du CGF ne puissent être maintenues adéquatement au-delà de 2024-2025, si le financement n'est pas au rendez-vous. Un financement stable et durable pour plusieurs années est nécessaire pour que le CGF puisse faire une planification et une gestion à long terme de sa croissance organisationnelle.

Après la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2024, le CGF a conclu une nouvelle entente de financement de cinq ans avec RCAANC, le 20 juin 2024. Cette entente prévoit un montant annuel de 13 M\$ provenant de crédits votés pour la période de cinq exercices ainsi qu'un montant supplémentaire de 7 M\$ pour chacun des deux exercices suivants. Le montant de 13 M\$ provenant de crédits votés est considérablement en deçà des besoins annuels actuels du CGF pour son fonctionnement, comme en témoignent les charges de 27,9 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024. Au cours de l'exercice 2024-2025, le CGF continuera de compter lourdement sur ses produits reportés afin de combler cet écart entre les montants de financement annuel et ses besoins opérationnels. La nouvelle entente de financement, à elle seule, est insuffisante pour provisionner les besoins opérationnels du CGF au-delà de l'exercice 2024-2025.

Étant donné l'incertitude entourant son financement, le CGF cherche activement à conclure de nouvelles ententes de financement avec RCAANC et SAC, notamment pour obtenir un financement durable accru provenant de crédits votés qui lui offrira une plus grande stabilité à long terme. Le retard dans la stabilisation de la récente croissance du CGF au moyen d'un engagement de financement à long terme a occasionné des retards dans la mise en place des systèmes et des ressources humaines spécialisées nécessaires, ce qui a forcé le CGF à reporter certaines nouvelles activités stratégiques importantes.



Les expériences culturelles sont un élément important des occasions d'apprentissage que le CGF offre à tout son personnel.



États financiers de 2023-2024 et rapport de l'auditeur indépendant

**États financiers du
CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS
et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états**

Exercice clos le 31 mars 2024



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
B.P. 10426 777 Dunsmuir Street
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1K3
Canada
Téléphone 604-691-3000
Télécopieur 604-691-3031

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration du Conseil de gestion financière des Premières Nations

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil de gestion financière des Premières Nations (« CGF »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2024;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CGF au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.



Fondement de l’opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d’audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l’auditeur à l’égard de l’audit des états financiers** » de notre rapport de l’auditeur.

Nous sommes indépendants du CGF conformément aux règles de déontologie qui s’appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d’audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l’égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu’elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d’états financiers exempts d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c’est à la direction qu’il incombe d’évaluer la capacité du CGF à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l’exploitation et d’appliquer le principe comptable de continuité d’exploitation, sauf si la direction a l’intention de liquider le CGF ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s’offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d’information financière du CGF.

Responsabilités de l’auditeur à l’égard de l’audit des états financiers

Nos objectifs sont d’obtenir l’assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs, et de délivrer un rapport de l’auditeur contenant notre opinion.

L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, qui ne garantit toutefois pas qu’un audit réalisé conformément aux normes d’audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d’erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu’il est raisonnable de s’attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes d’audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d’esprit critique tout au long de cet audit.



En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d’audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- Le risque de non-détection d’une anomalie significative résultant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l’audit afin de concevoir des procédures d’audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne du CGF;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l’utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l’exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du CGF à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l’existence d’une incertitude significative, nous sommes tenus d’attirer l’attention des lecteurs de notre rapport de l’auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d’exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s’appuient sur les éléments probants obtenus jusqu’à la date de notre rapport de l’auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le CGF à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d’ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d’une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l’étendue et le calendrier prévus des travaux d’audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés

KPMG A.N.L. / S.R.N.C.R.L.

Vancouver, Canada
Le 19 juin 2024

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS
État de la situation financière

Au 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	28 387 821 \$	18 651 612 \$
Trésorerie soumise à des restrictions (note 2)	500 000	500 000
Débiteurs	213 277	280 941
Frais payés d'avance	166 733	108 625
	29 267 831	19 541 178
Dépôts de garantie	493 728	517 128
Immobilisations (note 3)	1 196 589	1 320 529
	30 958 148 \$	21 378 835 \$

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS
État de la situation financière (suite)

Au 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	1 288 196 \$	2 347 175 \$
Produits reportés (note 5)	27 690 157	16 927 525
Fonds de réserve pour les interventions (note 2)	500 000	500 000
Tranche à court terme des obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 6)	34 835	31 708
Tranche à court terme des avantages incitatifs à la location reportés (note 7)	113 256	113 308
	29 626 444	19 919 716
Obligation découlant de contrats de location-acquisition (note 6)	10 481	28 103
Avantages incitatifs à la location reportés (note 7)	191 336	292 714
	29 828 261	20 240 533
Actif net		
Investi en immobilisations (note 8)	935 715	943 718
Non affecté	194 172	194 584
	1 129 887	1 138 302
Engagements et passifs éventuels (note 9)		
Dépendance économique (note 10)		
	30 958 148 \$	21 378 835 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil,


administrateur


administratrice

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS
État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
Produits		
Financement par le gouvernement fédéral	27 580 751 \$	20 763 324 \$
Autres revenus	327 772	284 280
Intérêts créditeurs	16 974	9 644
	27 925 497	21 057 248
Charges		
Salaires et avantages	17 557 370	13 272 156
Exploitation et administration	4 707 030	3 388 202
Honoraires de professionnels	2 113 098	1 662 248
Déplacements	2 152 850	1 308 416
Honoraires et dépenses des administrateurs	800 764	627 964
Coût direct des services à la clientèle (note 11)	274 869	539 186
Amortissement	327 931	288 647
	27 933 912	21 086 819
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(8 415) \$	(29 571) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS
État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	Actif net investi en immobilisations	Actif net non affecté	Total 2024	Total 2023
	(note 8)			
Solde à l'ouverture de l'exercice	943 718 \$	194 584 \$	1 138 302 \$	1 167 873 \$
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(254 945)	246 530	(8 415)	(29 571)
Variation nette de l'actif net investi en immobilisations (note 8)	246 942	(246 942)	—	—
Solde à la clôture de l'exercice	935 715 \$	194 172 \$	1 129 887 \$	1 138 302 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS
État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(8 415) \$	(29 571) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	327 931	288 647
Amortissement des avantages incitatifs à la location reportés	(126 285)	—
Perte à la cession d'immobilisations	28 456	—
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	67 664	(184 771)
Frais payés d'avance	(58 108)	(23 579)
Dépôts de garantie	23 400	(28 550)
Créditeurs et charges à payer	(1 058 979)	729 304
Produits reportés	10 762 632	6 175 753
	9 958 296	6 927 233
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(219 306)	(318 454)
Produit tiré des sorties d'immobilisations	4 500	—
	(214 806)	(318 454)
Activités de financement		
Remboursements du capital relatif aux contrats de location-acquisition	(32 136)	(29 644)
Avantages incitatifs à la location reçus au titre de l'augmentation progressive des loyers	24 855	89 022
	(7 281)	59 378

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS
État des flux de trésorerie (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
Augmentation de la trésorerie	9 736 209	6 668 157
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	19 151 612	12 483 455
Trésorerie à la clôture de l'exercice	28 887 821 \$	19 151 612 \$
La trésorerie se compose de ce qui suit :		
Trésorerie	28 387 821 \$	18 651 612 \$
Trésorerie soumise à des restrictions	500 000	500 000
	28 887 821 \$	19 151 612 \$
Transactions sans effet sur la trésorerie		
Avantages incitatifs à la location au titre des immobilisations	—	317 000 \$
Immobilisations financées par le contrat de location-acquisition	17 641	—

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

Nature des activités

Le Conseil de gestion financière des Premières Nations (le « CGF ») est une société à gouvernance partagée sans capital-actions qui a été constituée en 2005 par la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (la « Loi »), qui est entré en vigueur le 1^{er} avril 2006. En vertu de la Loi, le CGF fournit des outils aux Premières Nations pour une gestion fiscale moderne, afin d'améliorer le climat d'investissement et de promouvoir la croissance économique. Le CGF est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, il est exonéré de l'impôt sur le revenu.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Comptabilisation des produits

Le CGF applique la méthode du report aux fins de la comptabilisation des apports. Les apports grevés d'une affectation sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées ou les affectations ont été respectées.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Actif	Taux d'amortissement
Équipements informatiques	De 2 à 5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail (5 à 10 ans)
Mobilier et installations de bureau	10 ans
Équipement de bureau en vertu de contrats de location-acquisition	Durée du bail (3 à 5,5 ans)

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

1. Principales méthodes comptables (suite):

b) Immobilisations (suite):

Dans la mesure du possible, les immobilisations sont subdivisées lorsque des estimations peuvent être faites des durées d'utilité des composantes distinctes.

Les immobilisations sont évaluées annuellement afin de déterminer si des indices de dépréciation indiquent que l'actif ne contribue plus à la capacité du CGF à fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service connexes à l'actif est inférieure à sa valeur comptable. Si une telle condition existe, une perte de valeur est évaluée et comptabilisée à l'état des résultats selon le montant correspondant à l'écart entre la valeur comptable de l'actif net et sa juste valeur ou son coût de remplacement.

c) Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme contrats de location-acquisition ou comme contrats de location-exploitation, selon les modalités de chaque contrat. Les contrats de location qui prévoient le transfert au CGF des avantages et des risques inhérents à la propriété sont classés comme contrats de location-acquisition. Les immobilisations connexes sont amorties sur leur durée de vie conformément à la méthode d'amortissement décrite à la note 1 b). Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme contrats de locationexploitation et les paiements de loyers sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les avantages incitatifs à la location reportés comprennent les immobilisations données au CGF par le bailleur et les périodes de loyer gratuit. L'amortissement des avantages incitatifs à la location reportés sont comptabilisés sur la durée initiale du contrat de location connexe déduction faite de la charge de location connexe.

d) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments dérivés autonomes qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture admissible et les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. Le CGF n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à la juste valeur.

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS
Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

1. Principales méthodes comptables (suite):

d) Instruments financiers (suite):

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, le CGF détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, le CGF ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que le CGF s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

e) Incertitude relative à la mesure

La préparation des présents états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

f) Montant à verser à un apparenté et opérations entre apparentés

Les apparentés se définissent comme étant des parties dont l'une a la capacité d'exercer, directement ou indirectement, un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'autre. Des parties sont apparentées lorsqu'elles sont soumises à un contrôle commun, à un contrôle conjoint ou à une influence notable commune. Les membres de la direction et les proches parents comptent également au nombre des apparentés.

Une opération entre apparentés correspond au transfert de ressources économiques ou d'obligations entre des apparentés, ou à la prestation de services par une partie à un apparenté, indépendamment du fait qu'une contrepartie soit donnée ou non. Les parties à l'opération sont apparentées avant que l'opération n'ait lieu. Lorsque la relation découle de l'opération, celle-ci n'est pas une opération entre apparentés. Il n'y a eu aucune opération entre apparentés au cours de l'exercice considéré ou de l'exercice précédent.

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS
Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

2. Trésorerie soumise à des restrictions et fonds de réserve d'intervention

Le fonds de réserve d'intervention doit être utilisé au titre de coûts admissibles engagés par le CGF lorsqu'il doit intervenir dans la gestion des recettes locales ou d'autres produits d'une Première Nation aux termes de son pouvoir établi dans la Loi. Le fonds ne peut excéder 1 150 000 \$. Au cours de l'exercice, aucune dépense n'a été engagée à partir de ce fonds (néant en 2023) et le solde du fonds au 31 mars 2024 est de 500 000 \$ (500 000 \$ en 2023). La trésorerie liée à ce fonds a été incluse dans la trésorerie soumise à des restrictions.

3. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette en 2024	Valeur comptable nette en 2023
Équipements informatiques	1 138 888 \$	678 071 \$	460 817 \$	502 705 \$
Améliorations locatives	534 347	287 106	247 241	276 148
Mobilier et installations de bureau	817 515	372 669	444 846	483 710
Équipement de bureau en vertu de contrats de location-acquisition	177 050	133 365	43 685	57 966
	2 667 800 \$	1 471 211 \$	1 196 589 \$	1 320 529 \$

4. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer comprennent des sommes à remettre à l'État de 26 118 \$ (4 537 \$ en 2023) se rapportant aux impôts fédéraux et aux cotisations sociales.

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

5. Produits reportés

Les produits reportés correspondent au montant du financement reçu pour les programmes qui seront mis en œuvre au cours de l'exercice suivant :

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Montant du financement reçu	Montants comptabilisés dans les produits au cours de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Financement de base de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (« RCAANC ») : annuel (modifications nos 33, 40)	11 017 755 \$	20 046 187 \$	19 958 506 \$	11 105 436 \$
RCAANC, projet Eureka (modification n° 42)	—	200 000	200 000	—
RCAANC, ISSB (modification n° 27)	22 074	—	22 074	—
RCAANC, COP 15 (modification n° 29)	22 250	—	22 250	—
RCAANC, Commission d'investissement autochtone, étude de délimitation de l'étendue (modification n° 34)	24 864	772 346	585 815	211 395
RCAANC, congrès <i>Les Premières Nations ouvrent la voie</i> (modification n° 44)	—	1 500 000	930 573	569 427
RCAANC, Conseil économique autochtone (modification n° 45)	—	4 540 000	17 045	4 522 955
Admissibilité à la subvention de 10 ans de Services aux Autochtones Canada (« SAC ») (modifications nos 30, 35)	1 048 102	2 235 127	1 495 885	1 787 344
SAC, projet pilote de prévention des manquements (modifications nos 31, 36)	1 606 309	4 296 532	1 611 112	4 291 729
SAC, Services de soutien pour le SGF (modifications nos 32, 37)	2 206 802	3 579 408	1 624 275	4 161 935
SAC, AFNWA (modifications nos 24, 43)	831 102	883 095	684 261	1 029 936
SAC, modernisation de la gouvernance (modification n° 38)	—	183 529	183 529	—
Commission de la fiscalité des Premières Nations – conférence nationale conjointe	128 267	117 159	245 426	—
Réseau de télévision des peuples autochtones – droits de licence pour les documentaires	20 000	—	10 000	10 000
	16 927 525 \$	38 353 383 \$	27 590 751 \$	27 690 157 \$

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

6. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

Le CGF a conclu des contrats de location-acquisition pour acquérir du matériel de bureau, garantis par des actifs loués (note 3). Les contrats de location-acquisition viennent à échéance respectivement en février 2025 et en février 2027. Les paiements minimaux futurs pour l'exercice clos le 31 mars s'établissent comme suit :

2025	35 712 \$
2026	6 732
2027	6 171
	48 615
Moins le montant représentant les intérêts de 6,75 % à 9,00 % par année	3 299
	45 316
Moins la tranche à court terme	34 835
	10 481 \$

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS
Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

7. Avantages incitatifs à la location reportés

Les avantages incitatifs à la location reportés comprennent les immobilisations données au CGF par le bailleur et les périodes de loyer gratuit offertes comme incitatifs pour conclure un contrat de location pour les bureaux. Ces avantages incitatifs sont amortis selon le mode linéaire par diminution de la charge locative sur la durée du contrat de location.

	2024	2023
Avantages incitatifs à la location reportés, à l'ouverture de l'exercice	406 022 \$	—
Avantages incitatifs à la location reçus – augmentation progressive des loyers	24 855	89 022
Avantages incitatifs à la location reçus – immobilisations	—	317 000
Amortissement des avantages incitatifs à la location reportés	(126 285)	—
Avantages incitatifs à la location reportés, à la clôture de l'exercice	304 592	406 022
Moins la tranche à court terme	113 256	113 308
	191 336 \$	292 714 \$

8. Actif net investi en immobilisations

a) L'actif net investi en immobilisations est calculé comme suit :

	2024	2023
Immobilisations	1 196 589 \$	1 320 529 \$
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	(45 316)	(59 811)
Avantages incitatifs à la location reportés – immobilisations	(215 558)	(317 000)
	935 715 \$	943 718 \$

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS
Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

8. Actif net investi en immobilisations (suite)

b) La variation de l'actif net investi en immobilisations est calculée comme suit :

	2024	2023
Acquisition d'immobilisations	236 947 \$	635 454 \$
Produit tiré des sorties d'immobilisations	(4 500)	—
Remboursement relatif aux obligations découlant de contrats de location-acquisition	32 136	29 644
Immobilisations financées par les obligations découlant de contrats de location-acquisition	(17 641)	—
Avantages incitatifs à la location reportés reçus – immobilisations	—	(317 000)
	246 942 \$	348 098 \$

c) Insuffisance des produits par rapport aux charges :

	2024	2023
Amortissement des immobilisations	(327 931) \$	(288 647) \$
Perte à la cession d'immobilisations	(28 456)	—
Amortissement des avantages incitatifs à la location reportés	101 442	—
	(254 945) \$	(288 647) \$

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS
Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

9. Engagements et passifs éventuels

a) Contrats de location-exploitation

Le CGF loue ses locaux en vertu de contrats de location-exploitation venant à échéance entre 2027 et 2030. Le CGF est tenu de faire les paiements ci-dessous, ce qui inclut la part proportionnelle des coûts d'exploitation et des impôts fonciers. De plus, le CGF a des engagements en vertu de contrats de location-exploitation pour du matériel venant à échéance entre 2025 et 2027.

Les paiements minimaux futurs pour l'exercice clos le 31 mars s'établissent comme suit :

2025	1 615 483 \$
2026	1 634 438
2027	1 518 673
2028	1 273 872
2029	1 300 163
Par la suite	423 886
	7 766 515 \$

b) Passifs éventuels

Le CGF participe ou est partie, de temps à autre, à certaines actions en justice occasionnant une incertitude qui peut donner lieu à des pertes importantes. Le résultat et les montants à payer, le cas échéant, en vertu de certaines de ces réclamations, ne peuvent pas être déterminés et, par conséquent, seules les réclamations pour lesquelles un paiement est probable et un montant peut raisonnablement être estimé ont été comptabilisées dans les états financiers comme un passif.

c) Obligation contractuelle

Le 10 mai 2022, le CGF a conclu une convention avec Comptables professionnels agréés Canada relativement à l'établissement d'un nouveau Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board) au Canada. Aux termes de la convention, le CGF s'est engagé à payer 1 000 000 \$ en cinq versements annuels égaux de 200 000 \$. Au 31 mars 2024, le CGF avait effectué les deux premiers versements totalisant 400 000 \$. Le troisième, le quatrième et le cinquième versements seront payables au plus tard le 30 juin de chacun des exercices 2024, 2025 et 2026, respectivement. L'engagement financier de CGF est soutenu par le financement provenant de RCAANC.

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS
Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

10. Dépendance économique

La poursuite des activités du CGF dépend du financement par le gouvernement fédéral pour offrir ses programmes. Le 2 avril 2024, le gouvernement a prolongé de deux ans, soit jusqu'au 31 mars 2024, l'entente de financement pluriannuel du CGF jusqu'au 31 mars 2025. Lors de l'annonce du budget fédéral de 2024, le CGF a reçu un engagement supplémentaire de financement sur 2 ans de la part de SAC pour les programmes financés. Combiné aux produits reportés, ce niveau de financement de base sera suffisant pour financer les objectifs énoncés dans le plan directeur pour l'exercice 2024-2025 du CGF.

11. Coût direct des services à la clientèle

Le coût direct des services à la clientèle implique des coûts liés aux demandes d'examens de certification et d'examens de lois sur l'administration financière des clients. Elle implique également les activités de soutien exécutées pour les Premières Nations dans le cadre du processus d'élaboration des systèmes et des lois sur l'administration financière. Les coûts indirects comme les salaires et les frais administratifs ne sont pas répartis aux fins de la présentation des états financiers.

12. Risques financiers et concentration du risque

Le CGF est d'avis qu'il n'est pas exposé à d'importants risques de change, de taux d'intérêt, de marché ou de crédit découlant de ses instruments financiers.

Le risque de liquidité est le risque que le CGF ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. Le CGF gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement.

Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à l'exercice précédent.



Acronymes

AFNWA	Atlantic First Nations Water Authority	ELRA	Engagement, lois et relations autochtones
AFOA	AFOA Canada (Association des agents financiers autochtones du Canada)	ESG	Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance
AFPN	Autorité financière des Premières Nations	IFA	Institutions financières autochtones
ANU	Australian National University	IFRS	Normes internationales d'information financière
APN	Assemblée des Premières Nations	IIPN	Institut des infrastructures des Premières Nations
BDA	Banque de développement autochtone	IPSASB	Conseil des normes comptables internationales du secteur public (International Public Sector Accounting Standards Board)
BSIF	Bureau du surintendant des institutions financières	ISSB	Conseil international des normes d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board)
CAENC	Comité d'examen indépendant de la normalisation au Canada	LAF	Loi sur l'administration financière
CARFNI	Conseil autochtone sur la réglementation financière et les normes d'information	LGF	<i>Loi sur la gestion financière des premières nations</i>
CCSP	Conseil sur la comptabilité dans le secteur public	NC	Normes et certification
CFA	Analyste financier agréé	OS	Occasions stratégiques
CFPN	Commission de la fiscalité des premières nations	OSBL	Organisation sans but lucratif
CGF	Conseil de gestion financière des Premières Nations	PPM	Programme de prévention des manquements
CIA	Commission d'investissement autochtone	RAF	Règlement sur l'administration financière
CIRANO	Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations	RCAANC	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada
CPA	Comptable professionnel agréé	RF	Rendement financier
CSNAC	Conseil de surveillance de la normalisation en audit et certification	RH	Ressources humaines
CSNC	Conseil de surveillance de la normalisation comptable	RNC	Ressources naturelles Canada
CVMO	Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	SAC	Services aux Autochtones Canada
DCI	Développement de la capacité, intervention et prévention	SEC	Securities and Exchange Commission
DEI	Diversité, équité et inclusion	SGF	Système de gestion financière
DNUDPA	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones	TI	Technologie de l'information



First Nations
**FINANCIAL
MANAGEMENT
BOARD**

**CONSEIL
DE GESTION
FINANCIÈRE** des
Premières Nations

Bureau de West Vancouver

100 rue Park Royal, bureau 300
West Vancouver (Colombie-Britannique) V7T 1A2

Bureau de Winnipeg

125 rue Garry, bureau 850
Winnipeg (Manitoba) R3C 3P2

Bureau d'Ottawa

340 rue Albert, bureau 1310
Ottawa (Ontario) K1R 7Y6

Bureau de Montréal

1410 rue Stanley, bureau 1015
Montréal (Québec) H3A 1P8

Sans frais : 1.877.925.6665
Téléphone : 604.925.6665
Télécopieur : 604.925.6662

fnfmb.com/fr

